



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025

2025ko Aintzinkontuen Norabideen Txostena

SOMMAIRE

I -	CONTEXTE ECONOMIQUE	3
1 -	Rappel des objectif et moyens visés dans la LF	3
2 -	Rappel des objectifs économiques initiaux.....	3
II -	CONTEXTE ET CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE.....	4
III -	LES DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA LF 2025	5
1 -	Transferts financiers de l'Etat aux collectivités.....	5
2 -	Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) 2025	6
3 -	Les dotations de péréquation.....	6
4 -	Transition écologique.....	7
IV -	AUTRES DISPOSITIONS FISCALES DE LA LF 2025.....	8
1 -	EPCI et Communes.....	8
2 -	Départements.....	8
3 -	Régions	8
V -	DONNÉES PROSPECTIVES.....	9
VI -	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 D'ASCAIN AU 31/12/2024	11
1 -	Les indicateurs clés.....	11
2 -	LE CFU 2024.....	12
VII -	PRESENTATION DU BP 2025 D'ASCAIN	20
1 -	Indicateurs clés.....	20
2 -	Le Budget prévisionnel.....	21
VIII -	ETUDE PROSPECTIVE	33
IX -	EVOLUTION ET PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES DU BUDGET	
ANNEXE ZUBIONDO		36
1 -	Les dépenses.....	36
2 -	Les recettes	37
3 -	La dette	37

I - CONTEXTE ECONOMIQUE

1 - Rappel des objectifs et moyens visés dans la LF

Dans le cadre de la LF 2025, le gouvernement fixe des objectifs clairs en termes de réduction de la dette et du déficit public, tout en définissant les moyens pour y parvenir, notamment au travers des mesures spécifiques destinées aux collectivités territoriales.

▪ Déficit public :

- Le déficit public prévu pour 2025 est de **5,4 % du PIB**. Ce chiffre représente une réduction par rapport aux 6,1 % anticipés pour 2024

La chronologie des objectifs en matière de déficit public est récapitulée comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Déficit budgétaire	-9%	-6,50%	-5,50%	-6,1%	-6,1%	-5,4%	-4,8%

▪ Dette publique :

- La dette publique devrait atteindre **115,5 % du PIB en 2025**, contre 113 % en 2024. Cette légère augmentation est prévue malgré les efforts de redressement budgétaire.

La LF 2025 contient plusieurs mesures spécifiques relatives aux collectivités territoriales, qui doivent contribuer à atteindre les objectifs budgétaires. Parmi ces mesures, on trouve :

✓ Stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) :

- **Article 29** : Le montant de la DGF pour 2025 est stabilisé, ce qui implique que les collectivités devront continuer à gérer leurs dépenses sans augmentation de cette dotation. Cela encourage une gestion plus efficiente des ressources au niveau local

✓ Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

- **Article 30** : Ce fonds est une aide importante pour les collectivités en matière d'investissements. La modulation des conditions vise à encourager les collectivités à orienter leurs investissements vers des projets prioritaires, contribuant ainsi à une meilleure utilisation des fonds publics

✓ Stabilisation des fractions de TVA affectées aux collectivités :

- **Article 31** : Cette disposition assure que les collectivités locales continuent de percevoir une part des recettes de TVA, tout en stabilisant cette part. Cela garantit une source de financement prévisible pour les collectivités, les incitant à adopter des stratégies budgétaires plus rigoureuses

2 - Rappel des objectifs économiques initiaux

La LF 2025 présente des objectifs chiffrés et des projections économiques qui reflètent la volonté du gouvernement de redresser les finances publiques tout en soutenant la croissance et la transition écologique.

▪ Un objectif de croissance de 1.1 % en 2025 :

- Croissance du PIB : Le gouvernement prévoit une croissance de 1,1 % en 2025, identique à celle de 2024 :

→ Facteurs de croissance :

- Hausse de la consommation des ménages prévue à +1,3 %.
- Stabilité de l'investissement.
- Amélioration des exportations.

▪ Inflation cible

- Inflation (IPC) : L'inflation est projetée à 1,8 % en 2025, après avoir atteint 2,1 % en 2024.

→ Facteurs influents :

- Baisse des prix de l'énergie.
- Pression inflationniste maintenue par la hausse des salaires.

- **Déficit public : Le déficit pour 2025 est prévu à 5,4 % du PIB, après un déficit de 6,1 % en 2024.**
 - **Facteurs de réduction :**
 - Hausse des recettes fiscales due aux contributions des entreprises.
 - Effort de maîtrise des dépenses publiques.
- **Dépenses de l'État :** Les dépenses totales de l'État sont projetées à **490 milliards d'euros** en 2025, en légère baisse par rapport aux 491,9 milliards d'euros de 2024 :
 - Dette publique 2025 : 114,7 % du PIB (contre 113 % en 2024).
 - Stabilisation envisagée sous 110 % du PIB à horizon 2029
- **Recettes de l'État :** Les recettes fiscales nettes sont projetées à 357,6 milliards d'euros en 2025, en hausse.
 - Recettes fiscales nettes : 357,6 milliards d'euros, en hausse grâce aux mesures fiscales temporaires et à la suppression progressive des aides de crise en par rapport aux 322,5 milliards d'euros prévus pour 2024.
- **Transition écologique :** Les moyens alloués à la transition écologique augmentent de 2,5 milliards d'euros, avec un soutien accru aux énergies renouvelables, dont le financement atteindra 4,6 milliards d'euros en 2025.
- **Emplois publics :** La LF 2025 prévoit une diminution de 2 201 équivalents temps plein (ETP) au sein de la fonction publique et des opérateurs de l'État.
 - Priorisation :
 - Réduction dans les secteurs non prioritaires (administration, éducation).
 - Renforcement des services régaliens (justice, sécurité).
- **Charge de la dette :** Le coût de la dette pour 2025 est estimé à 54,9 milliards d'euros, stable par rapport à 2024

II - CONTEXTE ET CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

La loi de finance 2025 (LF 2025) est proposée dans un contexte économique particulier, marqué par la résilience de l'économie française et une reprise progressive après plusieurs crises successives, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Le gouvernement, tout en assurant la continuité des services publics essentiels, s'engage dans une démarche de redressement des finances publiques pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires.

L'objectif principal de la LF 2025 est d'amorcer un rééquilibrage budgétaire tout en poursuivant les réformes structurelles nécessaires à la modernisation de l'économie française. Ce budget s'inscrit dans une dynamique de réduction du déficit public et de la dette, avec des mesures ciblées sur la dépense publique et la justice fiscale. Le gouvernement a ainsi fixé trois objectifs principaux pour ce projet de loi de finances :

- **Réduction du déficit public :** En 2025, le déficit public est prévu à 5,0 % du PIB, avec une trajectoire qui vise à ramener ce déficit sous le seuil de 3 % d'ici 2029.
- **Maîtrise des dépenses publiques :** Une part importante des économies à réaliser est centrée sur la réduction des dépenses publiques, notamment par une stabilisation des dépenses des collectivités territoriales et un effort de rationalisation au sein de l'État et de ses opérateurs.
- **Transition écologique et justice fiscale :** La LF 2025 propose des mesures de soutien à la transition écologique ainsi que des contributions exceptionnelles des entreprises les plus profitables et des particuliers à hauts revenus. Ces mesures fiscales temporaires visent à ne pas pénaliser la croissance tout en assurant une meilleure équité sociale.

Cette loi, élaborée dans un souci de redressement des comptes publics, est également accompagné de mesures visant à renforcer la justice fiscale et à promouvoir la transition énergétique, tout en maintenant une ambition de soutien à la croissance économique.

III - LES DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA LF 2025

La Loi de Finances pour 2025 (LF 2025) intègre plusieurs dispositions financières ayant un impact direct sur les collectivités territoriales, avec une attention particulière portée aux concours financiers de l'État, aux prélèvements sur les recettes de l'État, aux crédits alloués aux missions publiques, ainsi qu'aux programmes d'aide et de soutien aux collectivités. L'objectif est d'assurer une meilleure gestion des ressources publiques, tout en veillant à répondre aux besoins croissants des collectivités locales, notamment en matière d'investissements et de gestion des services publics.

▪ **Concours Financiers de l'État versés aux collectivités**

Les concours financiers versés par l'État aux collectivités territoriales, qui incluent les dotations et les transferts, sont stabilisés en 2025. Ces concours comprennent la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, qui est l'un des principaux leviers de financement des communes et des intercommunalités, ainsi que les dotations de péréquation, destinées à réduire les inégalités entre territoires.

▪ **Prélèvement sur les Recettes de l'État**

Le prélèvement sur les recettes de l'État est l'un des instruments financiers majeurs permettant de transférer des ressources aux collectivités territoriales. En 2025, ce montant est légèrement ajusté à 45.231,2 milliards d'euros, marquant une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Ce prélèvement vise à soutenir les collectivités dans leurs missions d'intérêt public, tout en leur offrant les moyens nécessaires pour maintenir et développer leurs infrastructures. La hausse des PSR résulte de la conjonction de 4 facteurs :

- Une hausse du FCTVA d'environ 600 M€,
- La dynamique des prélèvements dits « fiscaux » à hauteur de 314 M€ liée d'une part à la revalorisation annuelle forfaitaire des bases ; et, d'autre part à l'intégration d'une compensation dans le périmètre des PSR (construction de logements sociaux prévue dans le LF 2022),
- Un prélèvement de 85 M€ pour compenser la perte de recette à la suite au « recentrage » de la THRS,
- Un prélèvement au titre de la compensation de la réforme de la THLV de 2023 pour 4 M€, portant l'enveloppe totale à près de 37 M€.

▪ **Crédits des missions**

Les crédits des missions pour 2025, qui incluent le financement des services publics essentiels, sont ajustés en fonction des besoins et des priorités nationales. Pour les collectivités, ces crédits couvrent des domaines tels que la sécurité, l'éducation, la transition écologique, et les infrastructures locales. En 2025, l'État continue de soutenir les projets des collectivités via ces crédits tout en cherchant à optimiser leur utilisation grâce à des réformes de la gouvernance publique.

▪ **Relations avec les collectivités territoriales : Programmes d'aide**

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales en 2025 continuent de s'articuler autour de programmes d'aide visant à améliorer la résilience des finances locales, notamment à travers la Dotation Globale de Fonctionnement et les différents mécanismes de péréquation. Ces dispositifs jouent un rôle crucial dans la réduction des inégalités entre les communes riches et pauvres, et dans le soutien aux investissements locaux. En 2025, ces relations s'inscrivent dans une logique de stabilisation des dotations, avec des ajustements spécifiques pour encourager les projets en faveur de la transition écologique.

1 - Transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Hors mesures exceptionnelles. Ces transferts financiers se composent de quatre ensembles. L'ensemble de ces quatre périmètres (« transferts élargis de l'État ») représentent 151 Md€ :

- ✓ **Les concours financiers de l'État aux collectivités**, qui s'élèvent à 53,4 Md€ :
 - **DGF 2025 : 27,39 Md€** (en légère augmentation par rapport à 2024).
 - Prélèvement sur recettes pour le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 7,65 Md€**.
 - **Dotation d'aménagement et péréquation (DSU, DSR, DNP, etc.) : 12,2 Md€**.
- ✓ **Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage**, qui atteignent 10 Md€, comprennent les subventions aux collectivités territoriales des ministères autres que le ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, les contreparties de dégrèvements d'impositions locales décidés par voie législative et le produit des amendes de police

de la circulation et des radars, ainsi que la TVA affectée aux départements au titre du fonds de sauvegarde depuis 2021.

- **La fiscalité transférée et le financement de la formation** essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences vers les collectivités
- **Les fractions compensatrices de TVA** en contrepartie de réformes fiscales s'élèvent à 47,7 Md€

2 - **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2025**

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales en 2025 reposent sur des dispositifs visant à renforcer la résilience budgétaire locale et garantir la stabilité des dotations, notamment à travers la DGF et les mécanismes de péréquation. La DGF et les mécanismes de péréquation jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités entre territoires et le soutien aux investissements locaux. En 2025, ces relations s'inscrivent dans une logique de stabilisation des dotations, avec des ajustements ciblés pour favoriser la transition écologique et accompagner les territoires en difficulté.

La DGF totale pour 2025 s'établit à 27,39 milliards d'euros, poursuivant la trajectoire de rationalisation des finances publiques amorcée depuis 2023. Cette stabilisation fait suite à des hausses successives de +320 millions d'euros introduites pour renforcer les mécanismes de péréquation.

La DGF demeure le principal concours financier de l'Etat vers le bloc communal. Elle est divisée en deux composantes. Pour les communes, ces 2 composantes sont :

- La dotation forfaitaire : principale dotation en volume, basée sur des critères de population et de superficie ;
- Les dotations de péréquation (DNP, DSU, DSR) : réparties entre les collectivités dans le but de réduire les inégalités de ressources par rapport à leurs charges.
- **DGF des Communes et EPCI**
 - Dotation des communes : Elle demeure stable en valeur absolue par rapport à 2024. Une partie est répartie sous forme de dotation forfaitaire, tenant compte de la population et des critères socio-économiques des communes.
 - Dotation des EPCI : La dotation des EPCI à fiscalité propre est ajustée en fonction des mouvements de communes entre différents EPCI.
- **DGF des Départements**
 - La dotation des départements est également stabilisée en 2025. Un effort particulier est mené pour redéployer les crédits en faveur des départements les plus fragiles.
- **Dotations d'aménagement**
 - Les dotations d'aménagement, destinées à soutenir les zones rurales et urbaines en difficulté, sont réajustées afin de mieux cibler les territoires en besoin.

3 - **Les dotations de péréquation**

✓ **La Dotation Solidarité Rurale (DSR) :**

- Sa hausse sera répartie au minimum à **60% sur sa deuxième fraction dite « péréquation »** puisque la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants en bénéficie.
- Les modalités d'éligibilité sont modifiées notamment au travers la prise en compte du revenu/hab. principalement pour l'éligibilité de la fraction cible dans le but de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrantes ou sortantes sur cette part.
- La fraction « cible » classe les 10 000 premières communes selon un indice synthétique composé à 70 % du rapport entre le potentiel financier par habitant de la strate démographique et celui de la commune, et à 30 % du rapport entre le revenu par habitant de la strate et celui de la commune.
- Pour la détermination du revenu par habitant à prendre en compte, dans La LF 2025, le gouvernement propose de ne plus utiliser celui constaté pour le dernier exercice connu mais celui correspondant à la moyenne constatée sur les trois derniers exercices connus.
- Cette modification a pour objet de limiter les fortes variations d'éligibilité qui pouvaient exister d'une année sur l'autre pour les petites communes.

✓ **La Dotation Nationale de péréquation (DNP) :**

- Mise en place d'une garantie de sortie pour les communes qui perdent leur éligibilité à la part « majoration » de la DNP. L'objectif est de lisser dans le temps les impacts de ces mesures pour les communes concernées dans le contexte actuel.

4 - Transition écologique

La transition écologique est un axe central de la Loi de Finances pour 2025, avec des mesures visant à accompagner les collectivités dans leurs efforts pour une économie plus durable. La LF 2025 prévoit plusieurs dispositifs en faveur de la transition énergétique, de la gestion durable des ressources, et de l'adaptation des infrastructures locales aux changements climatiques. Voici les principaux points concernant la transition écologique pour les collectivités locales.

▪ **Fonds Vert**

- Le Fonds Vert, lancé dans les précédentes lois de finances, est maintenu et renforcé en 2025. Ce fonds est destiné à soutenir les projets des collectivités en faveur de la transition énergétique et écologique. Il est spécifiquement orienté vers les projets qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, et moderniser les infrastructures vertes.
- Montant alloué en 2025 : Le montant du Fonds Vert en 2025 est maintenu à 2 milliards d'euros, un soutien financier important pour les collectivités locales qui souhaitent investir dans des projets verts

▪ **Budget Vert**

- Le Budget Vert est une approche novatrice qui consiste à intégrer des objectifs écologiques dans le budget de l'État. Pour 2025, l'accent est mis sur une meilleure évaluation de l'impact écologique des dépenses publiques, notamment celles des collectivités.
- Bien que les montants spécifiques liés au Budget Vert ne soient pas toujours distinctement alloués, il s'agit d'un mécanisme de suivi et de contrôle pour s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière compatible avec les objectifs environnementaux du pays

▪ **Dette Verte**

- La Dette Verte, c'est-à-dire les obligations émises spécifiquement pour financer des projets écologiques, reste un instrument clé en 2025. Les collectivités peuvent y avoir recours pour financer des projets de transition énergétique ou de gestion des ressources naturelles, en particulier pour des infrastructures durables comme les systèmes d'énergie renouvelable ou la gestion des eaux.
- En 2025, l'État envisage de continuer à émettre des obligations vertes pour un montant estimé à 10 milliards d'euros. Ces fonds sont disponibles pour les collectivités qui présentent des projets compatibles avec les objectifs climatiques

▪ **Soutien aux énergies renouvelables**

- La LF 2025 accorde une importance particulière au développement des énergies renouvelables. Les collectivités sont encouragées à investir dans des solutions énergétiques durables grâce à un soutien financier accru.
- Montant alloué : Une hausse de 4,6 milliards d'euros est prévue pour soutenir les énergies renouvelables, incluant des subventions pour le solaire, l'éolien, et la biomasse.

▪ **Révision des aides à l'acquisition de véhicules électriques**

- Pour 2025, le soutien à l'acquisition de véhicules électriques pour les collectivités est révisé. Bien que le gouvernement continue à encourager l'électrification des flottes de véhicules publics, les modalités de soutien sont ajustées pour favoriser les projets à plus forte valeur écologique.
- Le montant alloué à ces aides est révisé mais maintenu, en fonction des besoins de renouvellement des flottes de véhicules municipaux.

▪ **Nouveautés en matière de transition écologique**

- La LF 2025 introduit des mesures de verdissement fiscal, avec des incitations pour les collectivités à réduire leur consommation énergétique et à investir dans des infrastructures écologiques. Les communes et intercommunalités qui mettent en place des systèmes d'énergies renouvelables ou des programmes de gestion des déchets bénéficieront de dispositifs d'allègement fiscal.

IV - AUTRES DISPOSITIONS FISCALES DE LA LF 2025

1 - EPCI et Communes

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des CT - dit le *Dilico*, est le dispositif principal de cette loi de finances intéressant les collectivités territoriales.

Il succède au très controversé fonds de précaution. Celui-ci, jugé trop brutal et inabouti, prévoyait de prélever 3 Mds€ sur les 450 plus grandes collectivités.

Le *Dilico* prévoit un montant d'1 Md€. Ce montant est réparti selon les 3 prélèvements suivants :

- Le premier prélèvement : 500 M€ répartis équitablement entre commune et EPCI ;
- Le deuxième prélèvement : 220 M€ pour les Départements, la Corse, la Guyane, la Martinique, Paris et Lyon ;
- Le troisième prélèvement : 280 M€ pour les Régions, la Corse, la Guyane et la Martinique.

Le calcul de l'indice synthétique :

- La formule = $(A \times 0,75) + (B \times 0,25)$
 - A = Potentiel financier par habitant de la commune ou de l'EPCI/ Potentiel financier moyen par habitant des communes ou des EPCI
 - B = Revenu moyen par habitant de la commune ou de l'EPCI/ Revenu moyen par habitant des communes ou des EPCI

Seuil : Si l'indice est supérieur à 110% de l'indice moyen → La collectivité est contributrice.

- La répartition de la contribution s'effectue au prorata de la population (avec des exonérations possibles)

Actuellement la principale inconnue réside dans la référence moyenne à prendre en compte : Par strate ?

Par groupe démographique ? Autres ?

2 - Départements

La contribution des Départements s'établit selon un indice de fragilité sociale. Cet indice mesure la vulnérabilité d'un territoire en fonction de critères socio-économiques tels que

- Le revenu moyen (revenus faibles → fragilité plus élevée)
- Taux de chômage
- Part des bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, allocations handicap, etc.)
- Démographie (vieillesse de la population, taux de natalité)
- Condition de logement (surpeuplement, précarité énergétique)

Sont contributeurs les départements dont l'indice est inférieur ou égal à l'indice médian de l'ensemble des départements concernés.

3 - Régions

Les Régions sont automatiquement contributrices. Leur contribution est déterminée dans les mêmes conditions que celles relatives au fonds de solidarité régional. La contribution est plafonnée à 2% des RFF. Lorsque la contribution excède ce plafond, la différence est répartie entre les autres contributeurs.

▪ Article 30 de la LF - Le fonds de précaution - Autres ajustements sur les dotations

- Le LF prévoit le gel des recettes de TVA affectées aux collectivités à leur niveau 2024. La reconduction des montants de l'année 2024 de TVA ne devrait pas être pérennisée dans le temps puisqu'elle se fera « exceptionnellement pour l'exercice 2025 ». L'Etat bénéficiera de presque toute la dynamique de la TVA pour 2025 (estimée à 1,2 Mds€). Le fonds de sauvegarde des départements ne sera pas affecté par la mesure.
- Il est prévu une diminution du FCTVA à hauteur de 287 millions d'euros. Cet effort résulte d'une modification de l'assiette
 - + Les dépenses de fonctionnement sont exclues de l'assiette éligible, afin de recentrer le fonds sur son objectif initial : le soutien à l'investissement. Il est donc prévu de supprimer les exceptions que constituent l'intégration des dépenses :
 - Entretien des bâtiments publics
 - Réseaux payés et prestations de solutions informatiques en nuages
 - Voiries

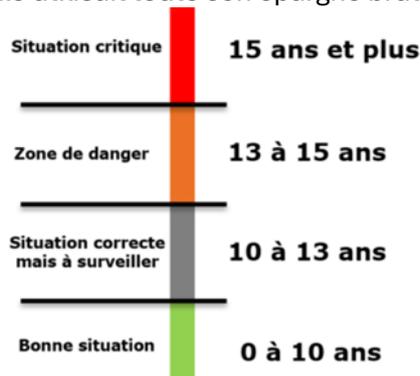
- **Article 15 de la loi de finances 2025**
- **Calendrier initial de la suppression de la CVAE**
- La suppression de la CVAE devait s'effectuer sur deux années.
- Dès 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE. Celles qui disposaient de recettes de CVAE en 2022 obtiendront une compensation dynamique à travers une fraction de TVA.
- Le LF prévoyait que cette compensation soit égale à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023. Les bénéficiaires percevraient également la dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national (si elle est positive).
- **Article 15 LF - Report de trois ans de la suppression progressive de la CVAE**
- Tout en conservant les mêmes objectifs de maîtrise des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, La LF 2025 propose un report de trois années la poursuite de la trajectoire de suppression définitive de la CVAE. La nouvelle échéance serait donc fixée à 2030.
- Les taux d'imposition à la CVAE sont ainsi maintenus pour les années 2025 à 2027 à leur niveau de 2024, soit, pour le taux maximal, 0,28 %.
- Ce taux sera ensuite abaissé à : 0,19 % en 2028, 0,09 % en 2029, et supprimé en 2030.
- **Articles 18 LF - Aménagement des dispositifs de déductions et d'exonérations en TFPNB**
 - Le LF propose un rehaussement du taux d'exonération TFPNB de 20% à 30% au profit des terres agricoles.
 - Le budget des collectivités est donc légèrement mis à contribution car les conditions de compensation sont inchangées

V - DONNÉES PROSPECTIVES

- **Ratios de solvabilité financière**
 - **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
 - **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
 - **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate. Ce ratio peut être envisagé comme un indicateur de la présence ou non d'une marge de manœuvre fiscale pour la collectivité. Il est limité par les conditions politiques locales, d'une part, et la récente réduction drastique du pouvoir des collectivités, d'autre part.
- **Depuis 2018, la loi fixait le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à 12 ans.** Néanmoins, la LOI n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, au travers l'article 26, abroge la LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment l'article 29 de cette loi qui mentionnait le plafond national de référence en fonction du type de collectivité (12 années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; Dix années pour les départements et la métropole de Lyon ; Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique). L'absence de plafonnement sur la capacité de désendettement est en revanche remplacée par la mise en place d'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (Art 17) comme suit : +4.8% en 2023 ; +2% en 2024, +1.5% en 2025, +1.3% en 2026 et +1.3% en 2027

Variation cible	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%

- La **capacité de désendettement** constitue un indicateur crucial en analyse financière des collectivités. Elle se définit comme le rapport entre l'épargne brute et la dette d'une collectivité. La question suivante : sur combien d'années la collectivité pourrait-elle, en théorie, rembourser sa dette si elle utilisait toute son épargne brute à cet effet ?



Cependant, il est essentiel de souligner que la capacité de désendettement demeure théorique. En effet, elle suppose que l'épargne brute reste constante au fil du temps, ce qui n'est généralement pas le cas. Elle joue un rôle déterminant dans l'analyse des établissements bancaires. Il permet de mesurer la capacité d'une entité à assumer de nouveaux emprunts. Un ratio élevé peut susciter des inquiétudes et entraver l'obtention de financements à des conditions avantageuses. Dans ce contexte, il est crucial de considérer attentivement si l'**épargne brute** existante peut réellement absorber les nouvelles charges engendrées par de nouveaux prêts et donc ce ratio. Si ce ratio n'est plus assujéti à un suivi spécifique, l'objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement définit par la loi de finances 2024 a pour objectif indirect d'instaurer un contrôle sur la variation de l'épargne brute au vu de leur impact prépondérant dans son calcul.

Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- Le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif,
- La collectivité doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres.

Plusieurs leviers peuvent être simulés :

- Augmentation des taux du Foncier,
- Réduction des charges de fonctionnement,
- Variation du programme d'investissement,
- Cumul de ces 3 leviers...

Enjeux des charges de personnel :



- Cotisations 2024 CNRACL
 - Base : Base indiciaire + NBI %
 - Taux de cotisations patronales : 31,65 %
- Prévisions Taux 2025 : 35,65 %
- En fonction du rapport :
 - Masse salariale Titulaires / Masse salariale Totale et
 - Du poids des indemnités dans le total des rémunérations

La hausse de 4 % des cotisation CNRACL pourra faire varier le chapitre 012 Entre 1,5 et 2,0 % en 2025 (hors effet GVT)

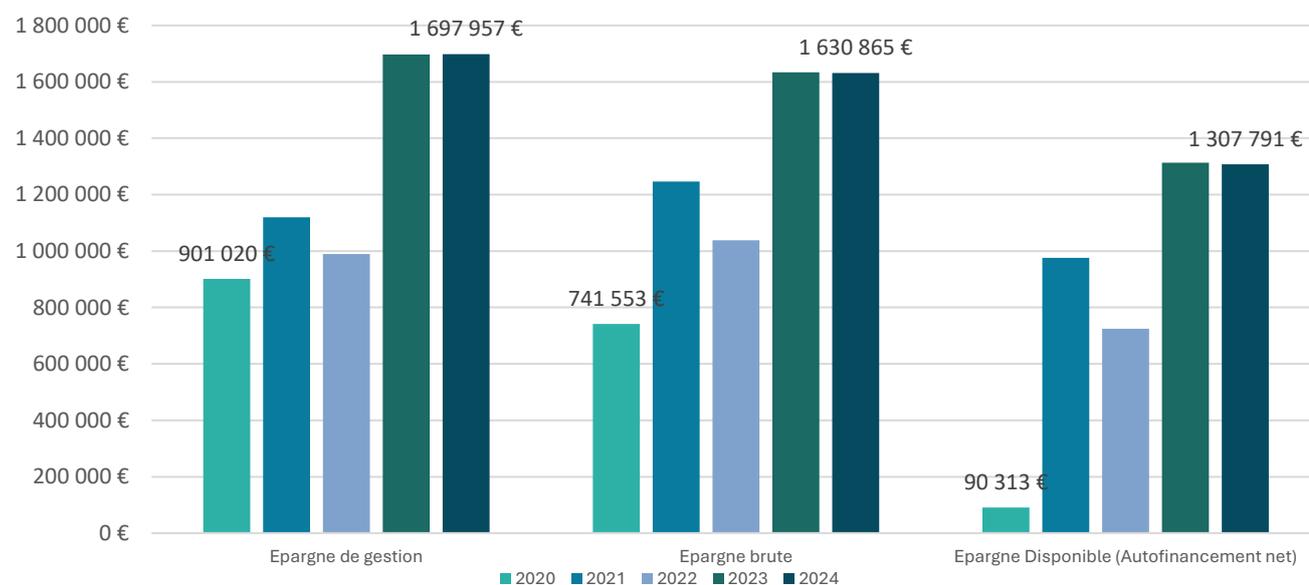
- Taux Moyen de cotisations patronale : 38 % en 2024

VI - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 D'ASCAIN

1 - Les indicateurs clés

a) Niveaux d'épargne atterrissage 2024

Analyse	2020	Var (%)	2021	Var (%)	2022	Var (%)	2023	Var (%)	2024
Recettes de fonctionnement courant	3 556K€	9%	3 861K€	5%	4 038K€	18%	4 779K€	3%	4 929K€
Dépenses de fonctionnement courant	2 655K€	3%	2 741K€	11%	3 048K€	1%	3 082K€	5%	3 231K€
Epargne de gestion	901K€	24%	1 119K€	-12%	990K€	71%	1 697K€	0%	1 698K€
Résultat financiers	-75K€	-17%	-62K€	6%	-66K€	11%	-73K€	-8%	-67K€
Résultat exceptionnels	-85K€	-322%	189K€	-40%	114K€	-92%	9K€	-100%	K€
Epargne brute	742K€	68%	1 246K€	-17%	1 038K€	57%	1 634K€	0%	1 631K€
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	651K€	-59%	270K€	16%	313K€	2%	320K€	1%	323K€
Epargne Disponible (Autofinancement net)	90K€	981%	976K€	-26%	725K€	81%	1 313K€	0%	1 308K€
Encours de la dette au 31/12	2 983 353 €	-	3 513 718 €	-	3 201 028 €	-	2 880 577 €	-	3 557 503 €
Capacité de désendettement	4,0	-	2,8	-	3,1	-	1,8	-	2,2



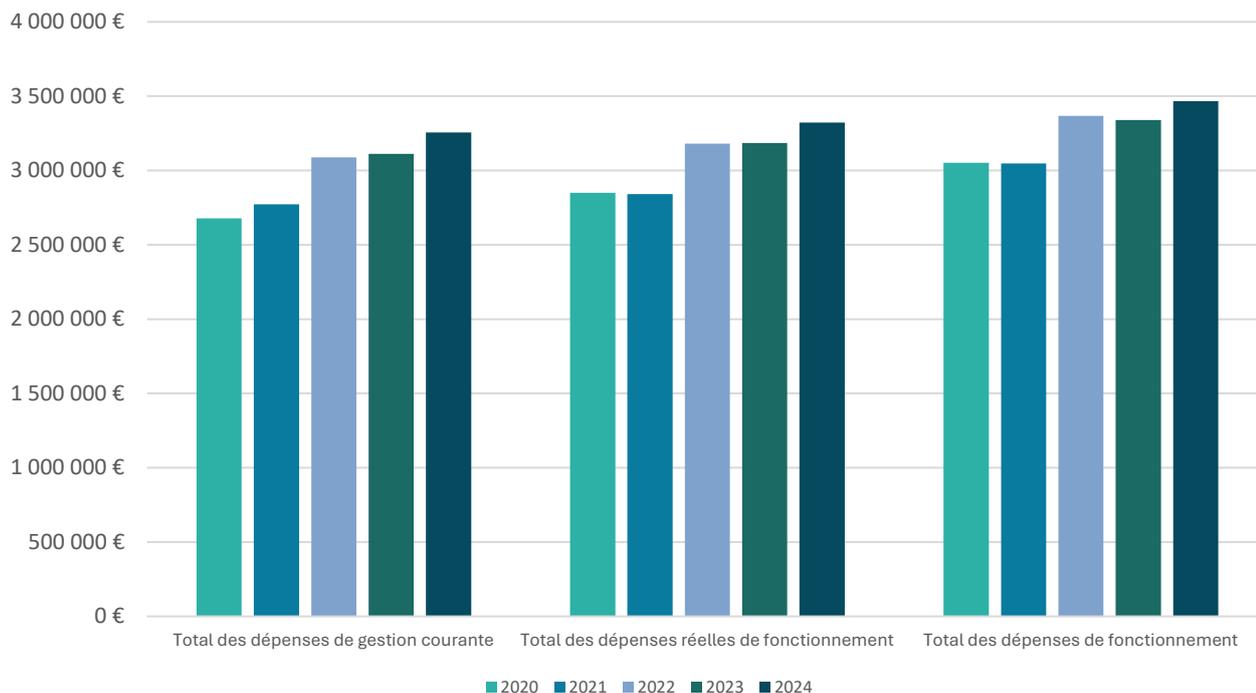
❖ Analyse :

Les principaux enseignements sur le CFU 2024 :

- Maintien de l'épargne de gestion malgré une hausse de dépenses de gestion courante de 5% soit 150 K€. La dynamique au niveau des recettes vient compenser cette hausse.
- Maintien des niveaux d'épargnes brute.
- Maintien de l'épargne nette avec une souscription d'emprunt de 1 000 K€ en 2024 qui viendra augmenter le remboursement en capital dès 2025.

a) Les charges de fonctionnement

Analyse	2020	Var	2021	Var	2022	Var	2023	Var	2024
Total des dépenses de gestion courante	2 655K€	3%	2 741K€	11%	3 048K€	1%	3 082K€	5%	3 231K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 850K€	0%	2 842K€	12%	3 180K€	0%	3 185K€	4%	3 323K€
Total des dépenses de fonctionnement	3 052K€	0%	3 047K€	11%	3 368K€	-1%	3 394K€	2.15%	3 467K€



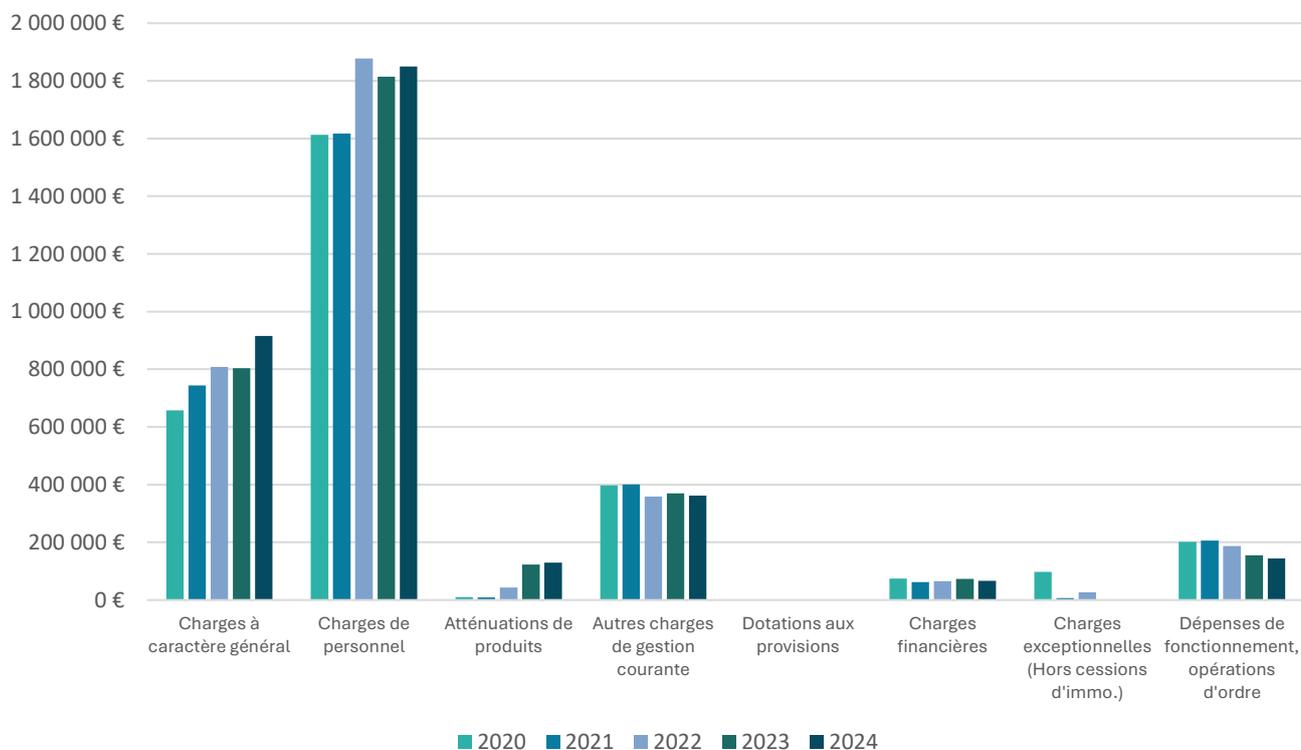
❖ Analyse :

- Hausse de 5 % des dépenses de gestions courantes,
- Hausse de 4 % des dépenses réelles de fonctionnement,
- Hausse de 2,15 % du total des dépenses de fonctionnement.

b) Charges de fonctionnement détaillées



Analyse	2020	Var	2021	Var	2022	2023	Var	2024
Charges à caractère général	657K€	13%	744K€	9%	808K€	-1%	804K€	14%
Charges de personnel	1 613K€	0%	1 617K€	16%	1 877K€	-3%	1 815K€	2%
Atténuations de produits	11K€	-	9K€	-	44K€	-	123K€	-
Autres charges de gestion courante	397K€	1%	401K€	-11%	359K€	3%	370K€	-2%
Dotations aux provisions	K€		1K€		K€		K€	
Total des dépenses de gestion courante (avec travaux en régie)	2 678K€	4%	2 772K€	11%	3 088K€	1%	3 112K€	5%
Charges financières	75K€	-17%	62K€	6%	66K€	11%	73K€	-8%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	98K€	-93%	7K€	265%	26K€	-100%	54K€	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 850K€	0%	2 842K€	12%	3 180K€	0%	3 239K€	4%
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	201K€	2%	206K€	-9%	188K€	-17%	155K€	-7%
Déficit de fonctionnement reporté	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-
Total des dépenses de fonctionnement	3 052K€	0%	3 047K€	11%	3 368K€	-1%	3 394K€	2.15%

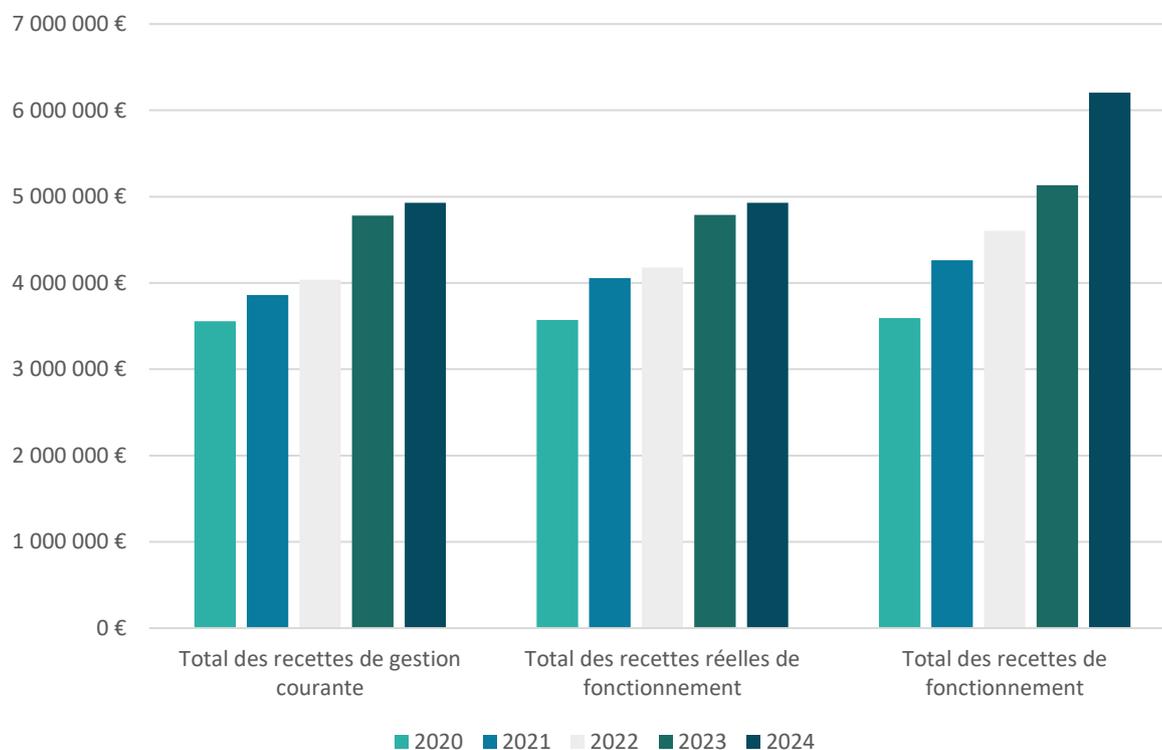


❖ Analyse :

- Hausse de 14% soit 111 K€ des charges à caractère générale.
- Hausse de 2% soit 35 K€ des charges de personnel.
- Hausse globale des dépenses de 73 K€ soit 2,15 % justifiée par ces deux postes

c) Les recettes de fonctionnement

Analyse	2020	Var	2021	Var	2022	Var	2023	Var	2024
Total des recettes de gestion courante	3 556K€	9%	3 861K€	5%	4 038K€	18%	4 779K€	3%	4 929K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 569K€	14%	4 057K€	3%	4 178K€	15%	4 788K€	3%	4 929K€
Total des recettes de fonctionnement	3 594K€	19%	4 262K€	8%	4 601K€	12%	5 131K€	21%	6 203K€



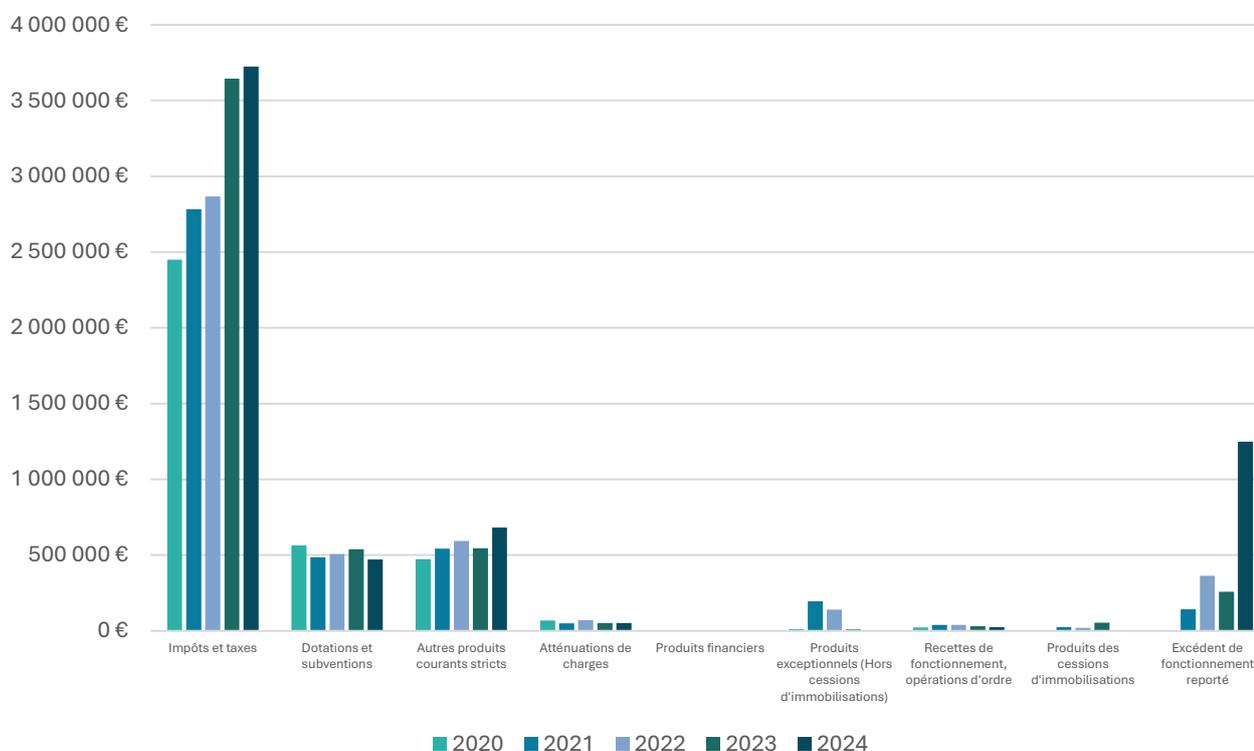
❖ **Analyse :**

- Hausse de 3% des recettes de gestion courante,
- Hausse de 3% des recettes réelles de fonctionnement,
- Hausse de 21% des recettes de fonctionnement.

d) Recettes de fonctionnement détaillées



Analyse	2020	Var	2021	Var	2022				
Impôts et taxes	2 449K€	14%	2 783K€	3%	2 866K€	27%	3 644K€	2%	3 723K€
Dont 731	2 056K€	16%	2 377K€	3%	2 460K€	17%	2 886K€	8%	3 107K€
Dotations et subventions	565K€	-14%	485K€	4%	507K€	6%	539K€	-13%	472K€
Autres produits courants stricts	474K€	15%	544K€	9%	594K€	-8%	544K€	25%	681K€
Atténuations de charges	69K€	-28%	50K€	-	71K€	-	51K€	3%	53K€
Total des recettes de gestion courante	3 556K€	9%	3 861K€	5%	4 038K€	18%	4 779K€	3%	4 929K€
Produits financiers	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	13K€	1431%	196K€	-28%	140K€	-93%	9K€	-100%	K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 569K€	14%	4 057K€	3%	4 178K€	15%	4 788K€	3%	4 929K€
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	23K€	0%	39K€	0%	40K€	0%	30K€	0%	25K€
Produits des cessions d'immobilisations	K€	-	24K€	-	20K€	-	53K€	-	K€
Excédent de fonctionnement reporté	2K€	6709%	143K€	154%	364K€	-29%	259K€	382%	1 250K€
Total des recettes de fonctionnement	3 594K€	19%	4 262K€	8%	4 601K€	12%	5 131K€	21%	6 203K€

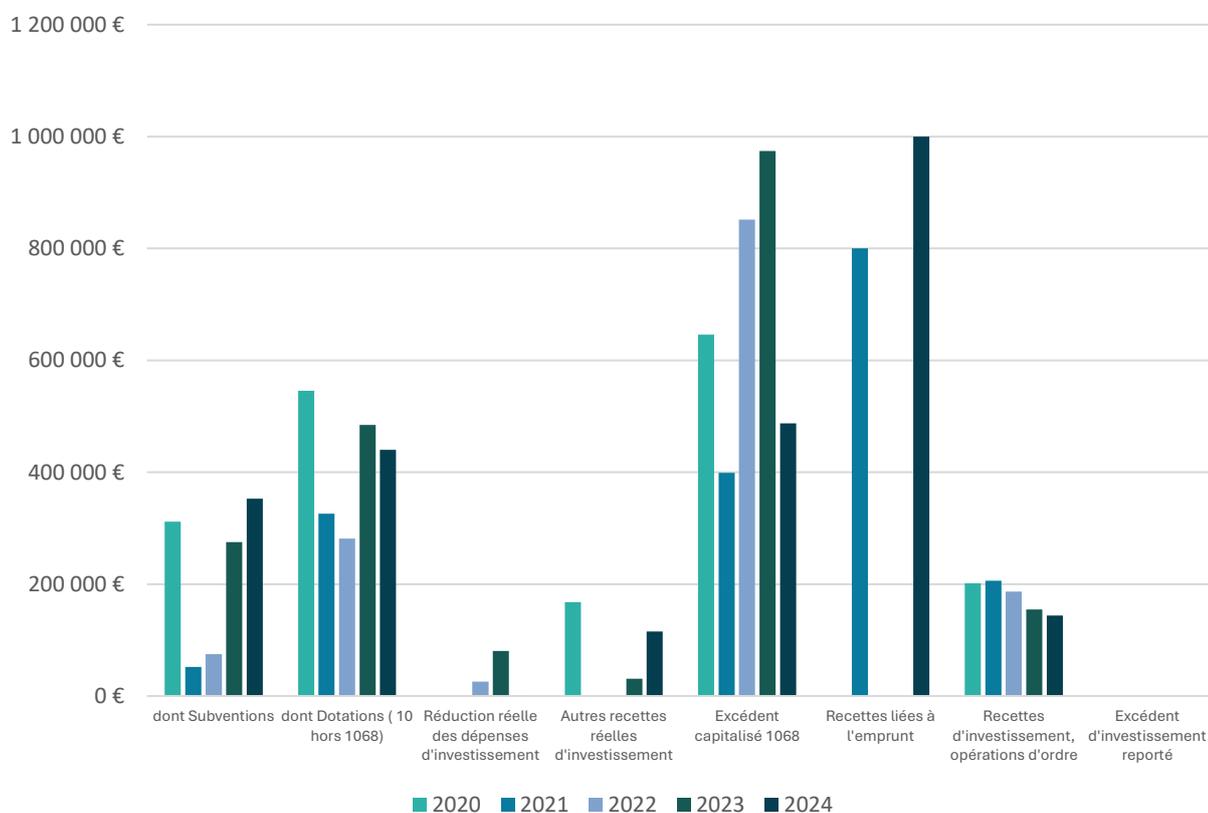


❖ Analyse :

- Dynamique fiscale au niveau du 731 de 8% soit 221 K€,
- Baisse des dotations de -13% soit -68 K€,
- Hausse globale des recettes de gestion courante de 150 K€,
- Hausse de 21% soit 990 K€ des recettes de fonctionnement justifiées uniquement par l'excédent reporté de 1 250 K€.

e) Les recettes d'investissement

Analyse	2020	Var	2021	Var	2022	Var	2023	Var	2024
Dotations et subventions	857K€	-56%	378K€	-6%	356K€	113%	760K€	4%	793K€
Dont Subventions	312K€	-83%	52K€	45%	75K€	268%	275K€	28%	353K€
Dont Dotations (10 hors 1068)	545K€	-40%	326K€	-14%	282K€	72%	485K€	-9%	440K€
Réduction réelle des dépenses d'investissement	K€	-	K€	-	26K€	-	81K€	-	K€
Autres recettes réelles d'investissement	168K€	-	K€	-	K€	-	31K€	-	116K€
Excédent capitalisé 1068	646K€	-38%	399K€	-	851K€	-	974K€	-	487K€
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	1 672K€	-54%	777K€	59%	1 234K€	50%	1 846K€	-24%	1 396K€
Recettes liées à l'emprunt	K€	-	800K€	-100%	K€	-	K€	-	1 000K€
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	201K€	2%	206K€	-9%	186K€	-17%	155K€	-7%	144K€
Excédent d'investissement reporté	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€
Total	1 873K€	-5%	1 783K€	-20%	1 420K€	41%	2 000K€	27%	2 540K€

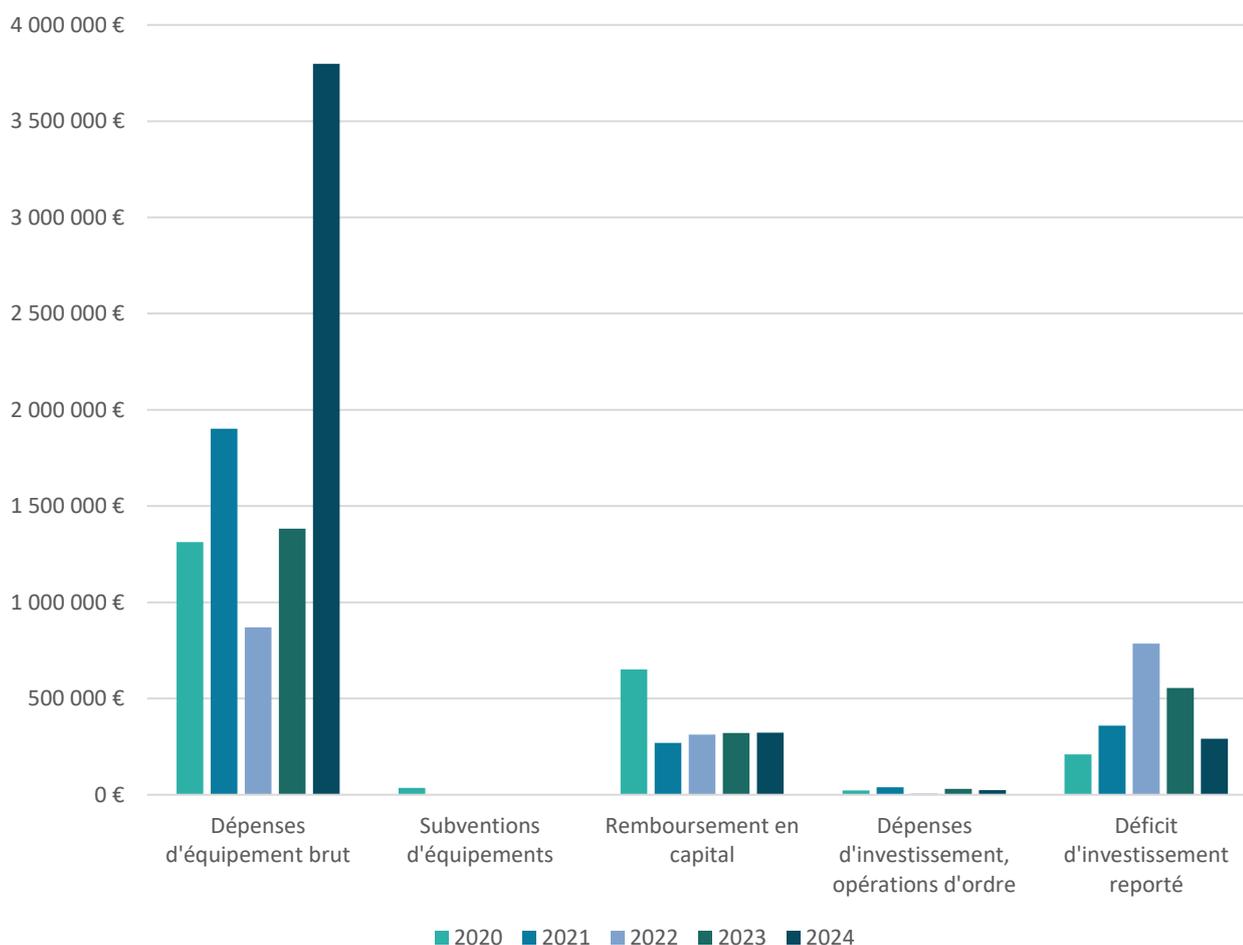


❖ Analyse :

- Augmentation de 27 % des recettes d'investissement soit 540 K€,
- Les subventions obtenues sont en hausse de 28% soit 78K€,
- La ville a eu recours pour la première fois depuis 2021 à un emprunt de 1 000 K€ alors qu'elle a investi depuis 2021 6 051 K€ en cumulé sur la période.

f) Les dépenses d'investissement

Analyse	2020	Var	2021	Var	2022	Var	2023	Var	2024
Dépenses d'équipement brut	1 313K€	45%	1 901K€	-54%	870K€	59%	1 383K€	175%	3 798K€
Subventions d'équipements	36K€	-100%	K€	-	1K€	300%	2K€	-	K€
Total des dépenses opérationnelles	1 348K€	41%	1 901K€	-54%	871K€	59%	1 385K€	174%	3 798K€
Remboursement en capital	651K€	-59%	270K€	16%	313K€	2%	320K€	1%	323K€
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	23K€	73%	39K€	-85%	6K€	417%	31K€	-20%	25K€
Déficit d'investissement reporté	210K€	71%	359K€	119%	786K€	-29%	555K€	-48%	291K€
Total des dépenses d'investissement	2 232K€	15%	2 569K€	-23%	1 975K€	16%	2 292K€	94%	4 437K€

❖ **Analyse :**

- Augmentation 94% % des dépenses d'investissement entre 2023 et 2024 soit 2 146 K€,
- Les dépenses d'équipements bruts représentent une hausse de 2 415 K€
- Le remboursement en capital augmente de 1% soit 323 K€

g) Le bilan global

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

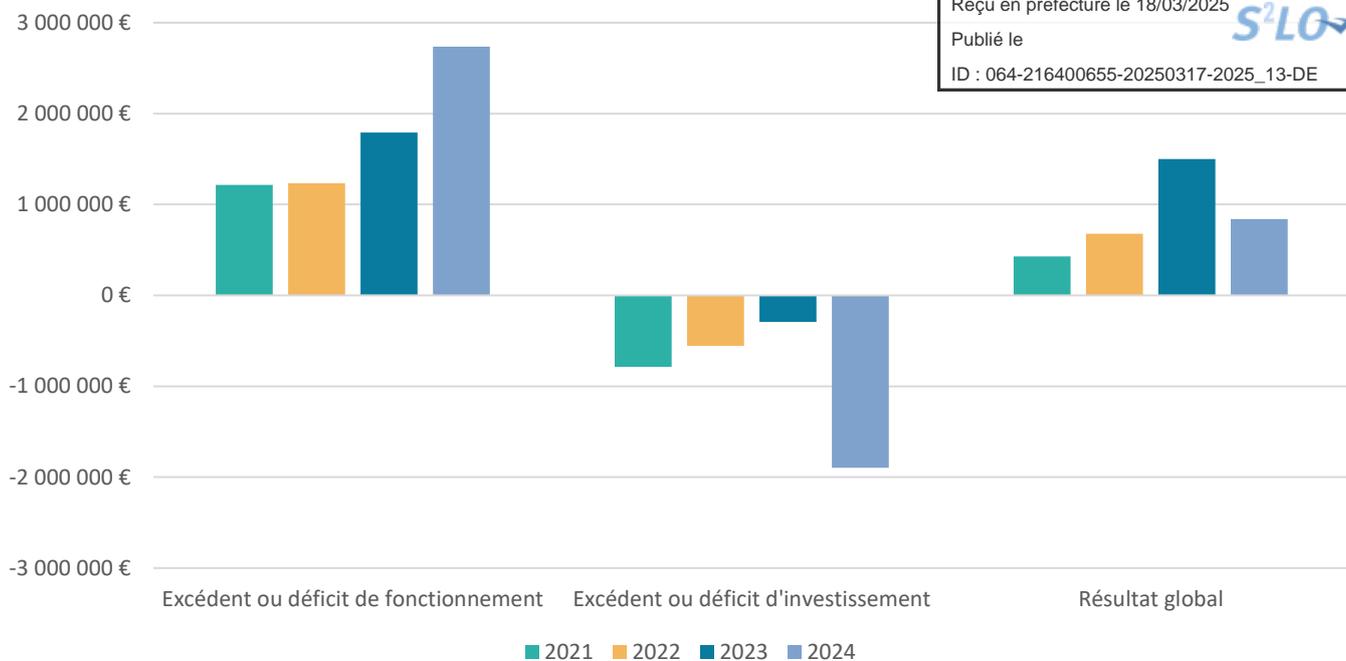
Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-216400655-20250317-2025_13-DE 2024

Analyse	2020	2021			
Total des dépenses de gestion courante	2 678K€	2 772K€	3 088K€	3 112K€	3 256K€
Charge financières	75K€	62K€	66K€	73K€	67K€
Charges exceptionnelles	98K€	7K€	26K€	54K€	K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 850K€	2 842K€	3 180K€	3 239K€	3 323K€
Opération d'ordre	201K€	206K€	188K€	155K€	144K€
Total dépenses de fonctionnement	3 052K€	3 047K€	3 368K€	3 394K€	3 467K€
Total des recettes de gestion courantes	3 556K€	3 861K€	4 038K€	4 779K€	4 929K€
Produits financiers	K€	K€	K€	K€	K€
Produits exceptionnelles (hors cessions d'Immos)	K€	K€	K€	K€	K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 569K€	4 057K€	4 178K€	4 788K€	4 929K€
Opération d'ordre	23K€	39K€	40K€	30K€	25K€
Produits des cessions d'immobilisations	K€	24K€	20K€	53K€	K€
Excédent de fonctionnement reporté	2K€	143K€	364K€	259K€	1 250K€
Total recettes de fonctionnement	3 594K€	4 262K€	4 601K€	5 131K€	6 203K€
Excédent ou déficit de fonctionnement	542K€	1 215K€	1 233K€	1 791K€	2 737K€
Dépenses d'équipements bruts	1 313K€	1 901K€	870K€	1 383K€	3 798K€
Dépenses financières d'investissements	36K€	K€	1K€	2K€	K€
Dépenses d'équipements	1 348K€	1 901K€	871K€	1 385K€	3 798K€
Remboursement en capital et restitution de cautions	651K€	270K€	313K€	320K€	323K€
Opération d'ordre	23K€	39K€	6K€	31K€	25K€
Déficit d'investissement reporté	K€	K€	K€	K€	K€
Total dépenses d'investissement	2 232K€	2 569K€	1 975K€	2 292K€	4 437K€
Dotations et subventions	857K€	378K€	356K€	760K€	793K€
Reduction réelle des dépenses d'investissement	K€	K€	26K€	81K€	K€
Autres recettes réelles d'investissement	168K€	K€	K€	31K€	116K€
Total recettes réelles d'investissements	1 026K€	378K€	382K€	871K€	909K€
Excédent capitalisé	646K€	399K€	851K€	974K€	487K€
Recettes liées à l'emprunt	K€	800K€	K€	K€	1 000K€
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	201K€	206K€	186K€	155K€	144K€
Excédent d'investissement reporté	K€	K€	K€	K€	K€
Total recettes d'investissement	1 873K€	1 783K€	1 420K€	2 000K€	2 540K€
Excédent ou déficit d'investissement	-359K€	-786K€	-555K€	-291K€	-1 897K€
Résultat global	184K€	429K€	679K€	1 500K€	840K€
Encours de dette	2 983K€	3 514K€	3 201K€	2 881K€	3 558K€
Capacité de désendettement	4,0	2,8	3,1	1,8	2,2

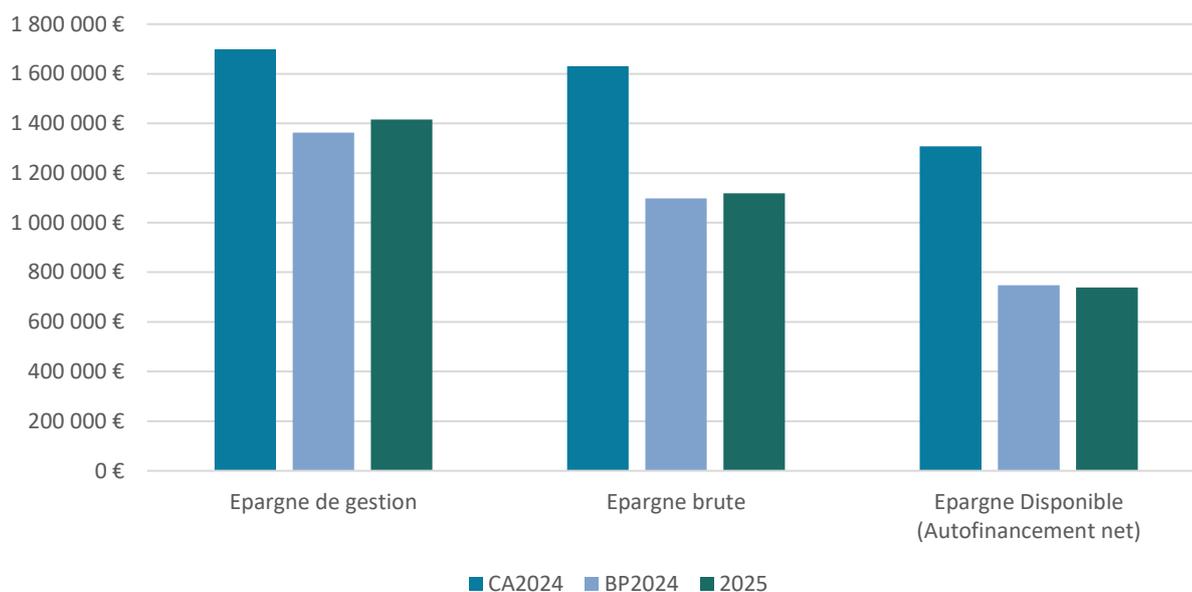


❖ **Analyse :**

- Hausse du résultat de la section de fonctionnement de 53% soit 945 K€ qui servira à venir combler le déficit d'investissement de l'année 2024 en 2025
- Résultat global en baisse de -44 % soit -660 K€ principalement attribuer à la section d'investissement.
- La limitation dans le recours à l'emprunt et les efforts sur la section de fonctionnement permettent à la ville d'Ascain de stabiliser ses finances dans un cycle fort d'investissement.

1 - Indicateurs clés

Analyse	2023	Var	2024	Taux d'exécution	BP2024	Var	2025
Recettes de fonctionnement courant	4 779K€	3%	4 929K€	104%	4 721K€	1%	4 768K€
Dépenses de fonctionnement courant	3 082K€	5%	3 231K€	96%	3 358K€	0%	3 352K€
Epargne de gestion	1 697K€	0%	1 698K€	125%	1 363K€	4%	1 416K€
Résultat financiers	-73K€	-8%	-67K€	69%	-97K€	33%	-130K€
Résultat exceptionnels	9K€	-100%	K€	0%	-168K€	0%	-168K€
Epargne brute	1 634K€	0%	1 631K€	149%	1 098K€	2%	1 118K€
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	320K€	1%	323K€	92%	349K€	9%	379K€
Epargne Disponible (Autofinancement net)	1 313K€	0%	1 308K€	175%	748K€	-1%	739K€
Encours de dette	2 881K€	-	3 558K€	-	3 738K€	-	5 498K€
Capacité de désendetttement	1,80	-	2,20	-	3,41	-	4,92



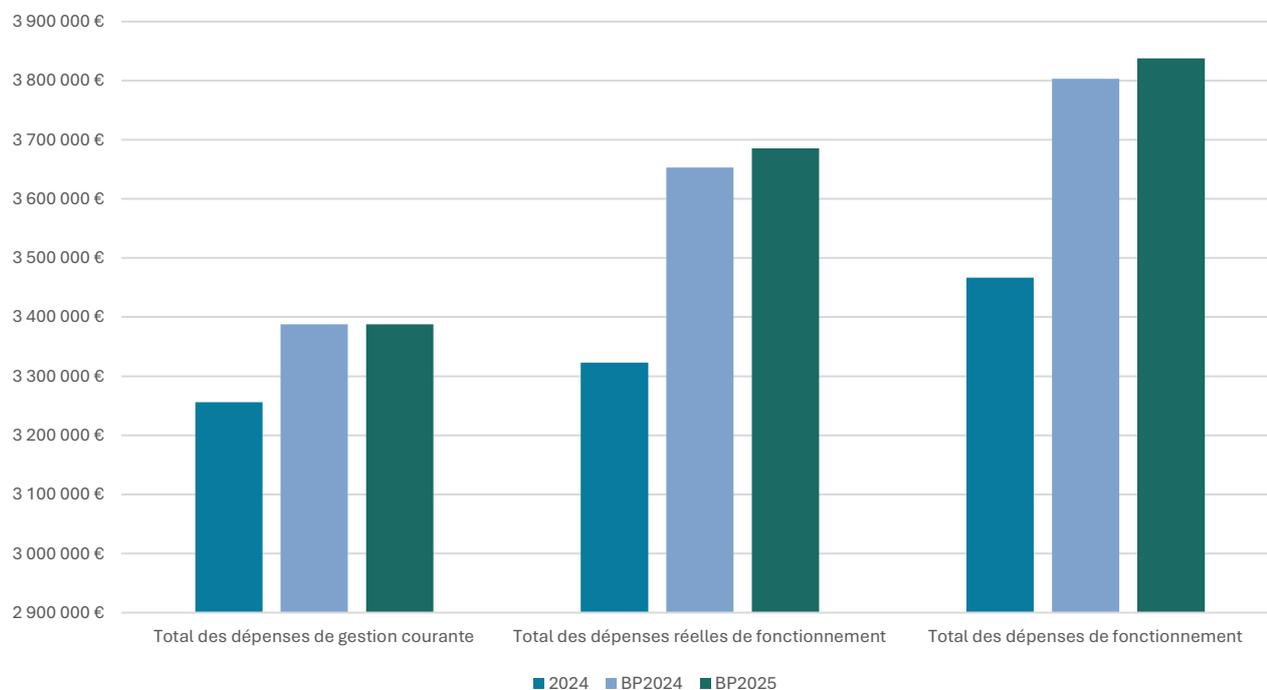
❖ Analyse :

- Hausse de 4% de l'épargne de gestion conditionnée au maintien des dépenses de gestion courante en comparaison au BP 2024 pour le BP2025
- Hausse de 2% de l'épargne brute
- Baisse de -1% de l'épargne nette avec une hausse de 9% du remboursement en capital

2 - Le Budget prévisionnel

a) Charges de fonctionnement

Analyse	2023	Var	2024	Taux d'exécution	BP2024	Var	BP2025
Total des dépenses de gestion courante	3 082K€	5%	3 231K€	96%	3 358K€	0%	3 352K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 185K€	4%	3 323K€	91%	3 653K€	1%	3 686K€
Total des dépenses de fonctionnement	3 394 K€	2.15%	3 467K€	91%	3 803K€	1%	3 838K€



❖ Analyse :

- Hausse de 1% des dépenses de fonctionnement total justifiée par la hausse des dépenses réelles de fonctionnement.

b) Charges de fonctionnement détaillées

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

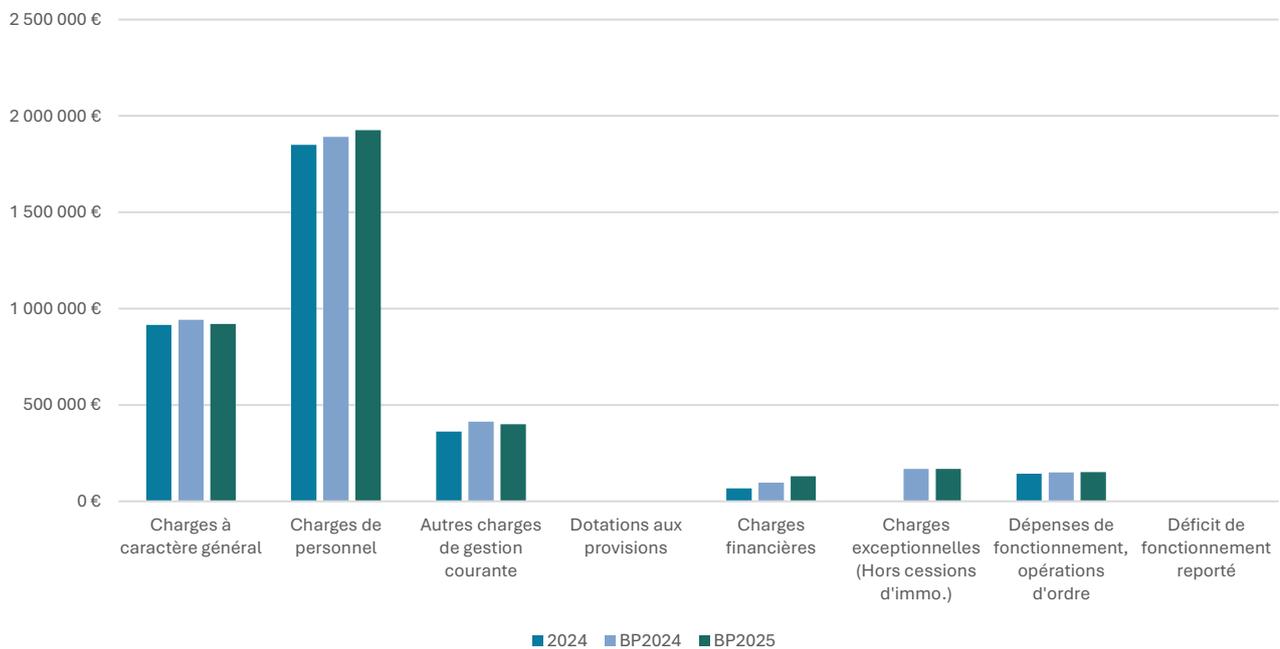
Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-216400655-20250317-2025_13-DE BP2025

Analyse	2023	Var	2024	Taux d'exécution	2024	2025	BP2025
Charges à caractère général	804K€	14%	915K€	97%	942K€	-2%	921K€
Charges de personnel	1 815K€	2%	1 850K€	98%	1 891K€	2%	1 926K€
Autres charges de gestion courante	370K€	-2%	362K€	87%	414K€	-3%	400K€
Dotations aux provisions	K€	-	K€	-	K€	-	K€
Total des dépenses de gestion courante (travaux en régie compris)	3 112K€	5%	3 256K€	96%	3 388K€	0%	3 388K€
Charges financières	73K€	-	67K€	-	97K€	-	130K€
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'IMMO.)	K€	-	K€	0%	168K€	0%	168K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 185K€	4%	3 323K€	91%	3 653K€	1%	3 686K€
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	155K€	-7%	144K€	96%	150K€	1%	152K€
Déficit de fonctionnement reporté	K€	-	K€	-	K€	-	K€
Total des dépenses de fonctionnement	3 394K€	2.15 %	3 467K€	91%	3 803K€	1%	3 838K€



❖ Analyse :

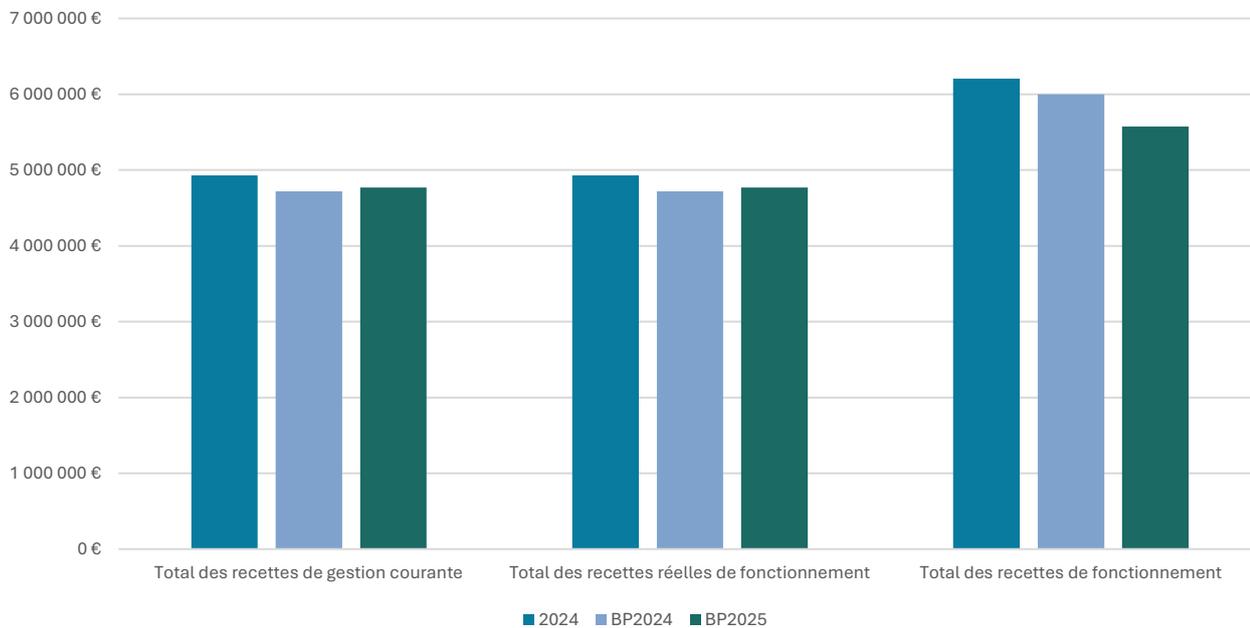
- Baisse de -2% des charges à caractère générale en comparaison au BP2024.
- Hausse de 35K€ des charges de personnel,
- Hausse globale des dépenses de fonctionnement de 34K€.

c) Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
 Reçu en préfecture le 18/03/2025
 Publié le
 ID : 064-216400655-20250317-2025_13-DEP2025



Analyse	2023	Var	2024	Taux d'exécution	2024	BP2024	BP2025
Total des recettes de gestion courante	4 779K€	3%	4 929K€	104%	4 721K€	1%	4 768K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 788K€	3%	4 929K€	104%	4 721K€	1%	4 768K€
Total des recettes de fonctionnement	5 131K€	21%	6 203K€	103%	6 000K€	-7%	5 575K€



❖ Analyse :

→ Hausse de 1 % des recettes de gestion courante soit 47 K€ en comparaison au BP2024,

d) Recettes de fonctionnement détaillée

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

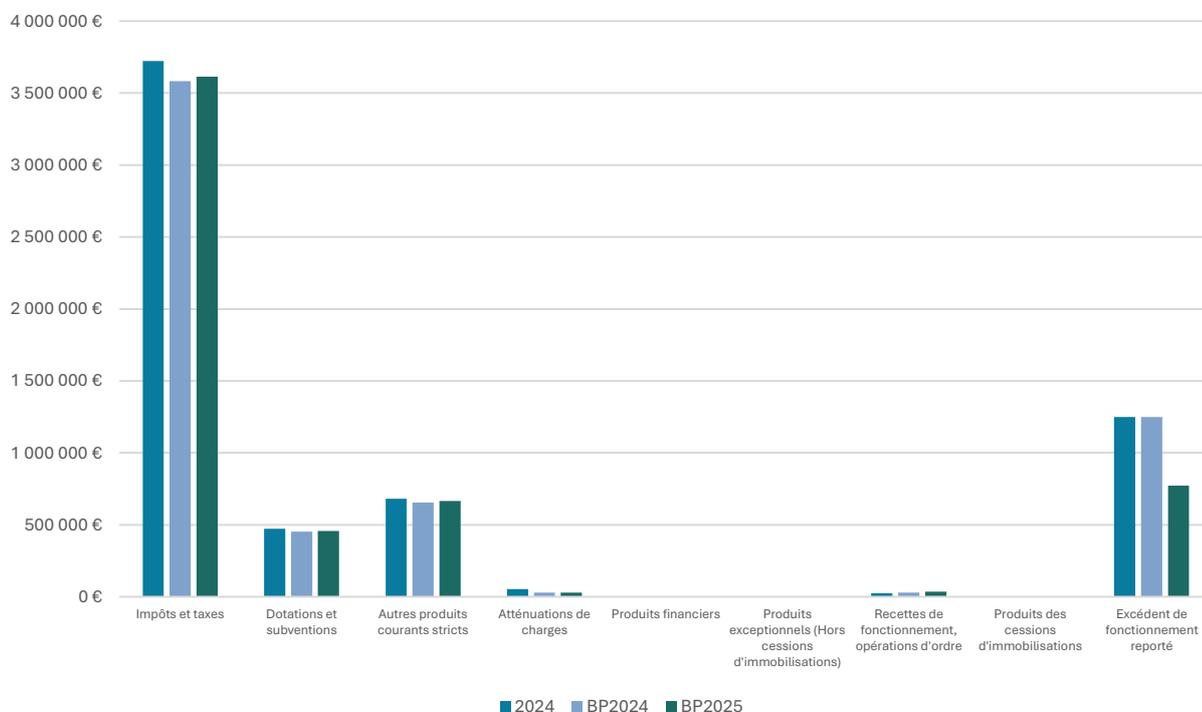
Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-216400655-20250317-2025_13-DE

Analyse	2023	Var	2024	Taux d'exécution			
Impôts et taxes	3 644K€	2%	3 723K€	104%	3 584K€	1%	3 614K€
<i>Dont 731</i>	2 886K€	8%	3 107K€	107%	2 897K€	8%	3 124K€
Dotations et subventions	539K€	-13%	472K€	104%	453K€	1%	458K€
Autres produits courants stricts	544K€	25%	681K€	104%	654K€	2%	665K€
Atténuations de charges	51K€	-	53K€	176%	30K€	-	30K€
Total des recettes de gestion courante	4 779K€	3%	4 929K€	104%	4 721K€	1%	4 768K€
Produits financiers	K€	-	K€	-	K€	-	K€
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	9K€	-100%	K€	-	K€	-	K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 788K€	3%	4 929K€	104%	4 721K€	1%	4 768K€
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	30K€	-17%	25K€	83%	30K€	19%	36K€
Produits des cessions d'immobilisations	53K€	-100%	K€	-	K€	-	K€
Excédent de fonctionnement reporté	259K€	382%	1 250K€	100%	1 250K€	-38%	772K€
Total des recettes de fonctionnement	5 131K€	21%	6 203K€	103%	6 000K€	-7%	5 575K€



❖ Analyse :

- Hausse de 1% des recettes de gestion courante. La dynamique fiscale justifie principalement cette hausse.
- Baisse de -7% des recettes totales de fonctionnement justifiée principalement par la diminution de l'excédent de fonctionnement reporté de -38% soit -478 K€ en comparaison au BP2024 puisqu'une grande partie de l'excédent de fonctionnement est capitalisé en investissement.

e) Dépenses d'investissement – Programme d'investissement 2025

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 064-216400655-20250317-2025_13-DE



Contexte d'instabilité politique et

Depuis plusieurs années, la prévision budgétaire s'inscrit dans un contexte économique et des hausses générales des coûts. Cependant, la municipalité a fait le choix de réaliser la construction d'une nouvelle école pour les générations à venir.

La commune s'est engagée à maintenir un niveau pérenne d'investissements courants en parallèle de l'investissement conséquent pour la nouvelle école.

L'équipe municipale s'est aussi engagée à limiter la hausse du niveau d'endettement de la commune.

La municipalité a maîtrisé ses dépenses de fonctionnement, augmenté ses ressources (en 2023, l'attribution directe à la commune des droits de mutations, augmentation de la fiscalité en 2023 et 2024, recherche de subventions, économies d'énergie...)

Le budget 2025 traduit la continuité des projets structurants engagés lors des budgets précédents.

Aucune hausse de la fiscalité directe n'est prévue en 2025, au niveau municipal.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis plusieurs années permet de dégager un excédent de fonctionnement pour financer les investissements courants.

La politique budgétaire de la commune traduit une vision d'un projet de développement maîtrisé : le programmes d'investissement 2024 présente un taux de réalisation de 84%.

Notre projet 2025 qui se décline en buts, objectifs et moyens.

Les orientations budgétaires sont présentées par domaines d'intervention et de gestion :

- Pole administration générale et Vie sociale
- Pôle de gestion des espaces publics
- Pôle Enfance Jeunesse et Sport
- Pôle protection des populations et préventions des risques

⇒ **Pôle Administration générale et Vie Sociale**

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Service au public	Améliorer l'accessibilité des locaux et l'accueil du public	Moderniser les espaces de travail Répondre aux besoins de la population	Rénovation et aménagements des locaux de la mairie Entretien des bâtiments communaux Entretien du domaine public	Isolation premier étage : 35 000 Toiture de l'église 230 000 éclairage trinquet 20 000, éclairage Xurio 12 000, réfection local de la pelote 6200, terrasse bibliothèque 4200,... =Budget global 350 000 Mobilier urbain : banc et corbeilles tri sélectif : 7000
Ressources humaines	Optimiser les ressources humaines Répondre aux nouveaux besoins de la population	-Améliorer la coordination et le fonctionnement des services. -Doter la commune des moyens humains pour répondre aux nouveaux besoins.	Régime d'astreinte Augmentation des charges sociales Formation du personnel Augmentation de l'ouverture de la piscine municipale	Personnel services techniques Mutuelle du personnel Plan de formation : 10 000€
Communication	Circulation des informations en interne et en externe	Développer des nouveaux supports de communication	Site de la commune, réseaux sociaux, Panneau Pocket.	



Modernisation des équipements et amélioration des performances énergétiques		Rénover les installations techniques et les outils Installation d'un système de chauffage à la piscine	Remplacement éclairages publics Maintenance informatique Elargir les plages d'ouverture de la piscine municipale (juin Nov.)	Postes agent d'entretien
Service financier	Maitriser le niveau de dépenses Améliorer le niveau de recettes de la commune.	Améliorer l'analyse financière et le contrôle de gestion	Mise en place une comptabilité analytique, élaboration un plan pluri annuel d'investissement Optimisation des ressources	Recettes occupation du domaine public, affichage, stationnement.
Animation économique	Soutenir l'activité économique du village	Développer l'attractivité du marché hebdomadaire	Augmenter le nombre d'exposants	Promotion du marché affichage et panneau Achat d'une sono 1500
Action culturelle	Soutenir les actions culturelles Politique linguistique Améliorer l'accueil du public à la Bibliothèque	Programme annuel élaboré par la commission culture Développer la pratique de l'Euskara Rénovation de la bibliothèque	Convention avec OPLB Subventions aux associations culturelles Adhésion au réseau et gratuité du service	Budget dédié de 12000 €, Programme pluri annuel de Formation des agents à l'Euskara Embauche d'un agent d'animation culturelle bascophone technicien de la langue basque Acquisition d'un podium modulable
Vie associative	Produire du Lien social	Soutenir le tissu associatif du village	Subventions, mise à disposition de locaux.	Budget 210 000
Action sociale	Lutter contre l'exclusion des personnes en difficultés.	Gérer des services à la population et Être un relai vers les services spécialisés	Développer l'accompagnement et les services aux personnes les plus fragiles.	Subvention au CCAS : 16 000 € Passage en liaison froide pour le service de livraison de repas. Réfection et mise aux normes de la cuisine d'Adina

⇒ Pôle de Gestion des espaces publics

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Urbanisme	Maitriser le développement de l'urbanisation la commune et maintenir les équilibres.	Répondre aux exigences de la loi SRU (déficit de logements sociaux) Réaliser des projets d'utilité publiques	-Favoriser l'augmentation du % de logements sociaux dans les nouveaux programmes - financement des aménagements liés aux programmes de logements	Programmation des aménagements de voirie

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Environnement :	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les zones de montagnes - Entretien des zones boisées - Réduction des dépenses énergétiques - Lutter contre les nuisances de l'environnement urbain - Favoriser les mobilités douces -Favoriser les énergies renouvelables 	<p>Maintenir la biodiversité du massif</p> <p>Travaux d'élagage et d'abattage raisonnés</p> <p>Remplacement des éclairages à lampe mercure Rénovation thermique des bâtiments</p> <p>-Installer des équipements pour maintenir un haut niveau de propreté urbaine</p> <p>- Mettre en œuvre des axes de circulation cyclable et piétonne</p> <p>Réduire l'utilisation des énergies fossiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Broyage des terrains communaux - Programme de plantation en collaboration avec ONF - Aménagement des pistes Travaux d'élagage et d'abattage raisonnés Programme pluriannuel de remplacement des éclairages publics Réfection toiture et isolation des bâtiments Isolation plafond et remplacement menuiseries, clim réversible - participation au programme départemental des pistes cyclables Promouvoir la production d'énergies renouvelables sur le territoire 	<p>Participation communale : 45 000 €</p> <p>Continuité du programme de plantations avec ONF</p> <p>Lampes led : 10 000 €</p> <p>Réfection toiture Isolation premier étage Mairie</p> <p>Programme aménagement des points d'apports volontaires : 41 700</p> <p>Cheminements piétons et liaisons voies cyclables</p> <p>Projet d'installation de panneaux photovoltaïques : toit du trinquet, parking Kiroleta</p>
Voierie communale	-Maintenir une voirie de qualité dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> -Lutter contre la dégradation des axes de circulation par un entretien régulier des voies. - Sécurisation des axes routiers - Réguler le stationnement et amélioration de la signalétique 	<p>Programme pluriannuel d'entretien de la voirie</p> <p>Aménagements liés aux créations de logements.</p> <p>- étudier et définir les zones de stationnement pour les randonneurs</p>	<p>Budget 2025 : 205 000</p> <p>Projet de création d'un parking à l'entrée du village (covoiturage et randonneurs)</p>
Aires de jeux	Offrir des espaces publics accessibles et attractifs aux habitants	<p>Rénover et équiper les aires existantes</p> <p>Création d'un espace public centre bourg</p>	Mise aux normes et installations d'équipements intergénérationnels.	Réfection et achat de jeux Larre Lore: 32000 € Aménagements Zone Iturritxa et reprise du sol Erdocio : 25 000 €
Services techniques	-Assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics	-Doter les équipes du matériel nécessaire	Achats de petits matériels	

	-Maintenir les moyens d'intervention des équipes techniques	-programmer annuellement des opérations en régie		
--	---	--	--	--

⇒ Protection des populations et prévention des risques

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Protection des populations	-Assurer la continuité du service public		-Établir un partenariat et une coordination avec les communes voisines	Mutualisation de la police municipale
Prévention et gestion des risques	-Élargir les missions de la police municipale	-Gérer et réguler les afflux de population liés à l'attractivité du territoire - réguler les stationnements	Règlement de l'occupation du domaine public.	
Protection de l'environnement		- surveillance de la zone montagne, protection de l'environnement.	Mise en œuvre de l'obligation de débroussaillage. Programme ENS	Budget ENS 95 592 €
Défense incendie	- Assurer la protection incendie du territoire urbanisé	-installer les équipements nécessaires dans chaque quartier	-Installation Bâches - Installation de poteaux - contrôle des points hydratants	Continuité du programme : installation de 3 bâches. 63 300€

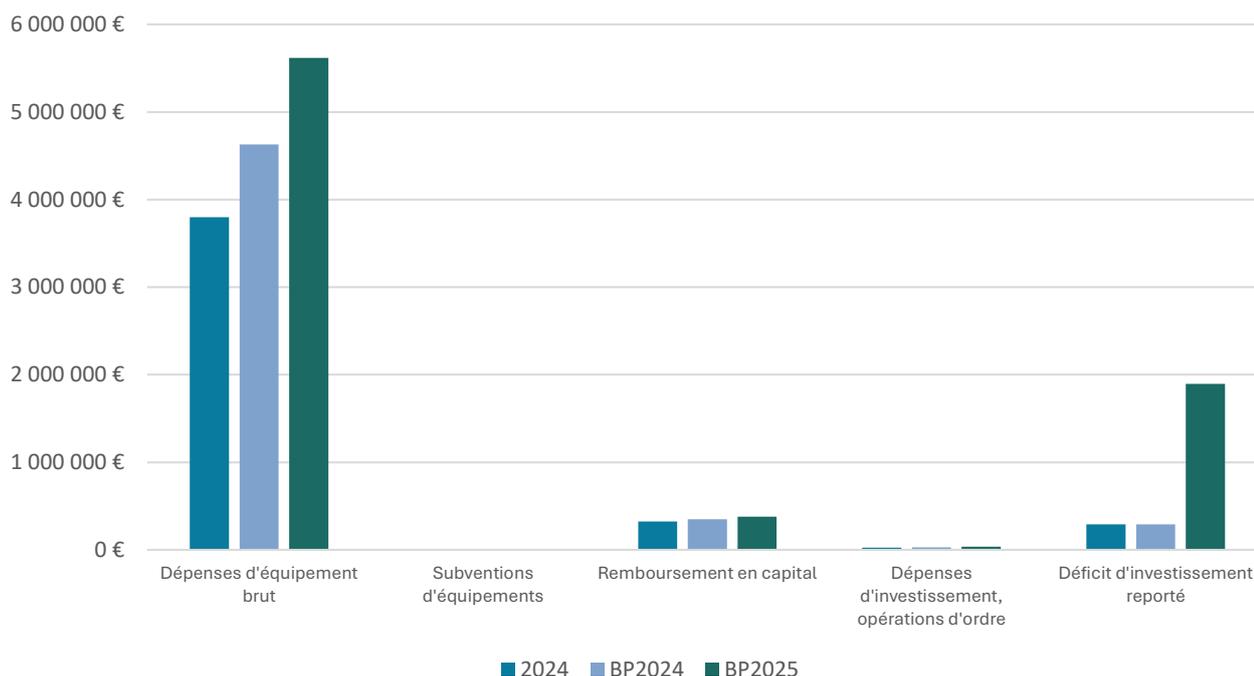
=> Pôle Enfance, jeunesse et sports

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Petite Enfance	Permettre aux familles le choix des modes de gardes Améliorer l'accueil des enfants	Soutenir les associations de la petite enfance Harmoniser les modes de participation de la commune en concertation avec la CAF Entretien des locaux dédiés à la petite enfance	Signature du CTG avec la CAF Subventions aux associations, participation aux crèches des communes environnantes pour les enfants d'Ascaïn Salle Etxetoa accueil RAM	Subvention à la Crèche Loretxea Etude de la transformation de la maison de l'enfance pour la crèche : 30 000
Enfance et Jeunesse	Offrir un service périscolaire et un accueil en centre de loisirs accessible et de qualité.	Répondre aux besoins des famille par un service jeunesse dynamique. Répondre à la hausse des demandes	Une équipe qualifiée et expérimentée Renforcer les équipes	Formation des agents Embauche animateurs



<p>École publique</p>	<p>Offrir une école publique de qualité</p>	<p>Soutenir les équipes éducatives et assurer un accueil de qualité.</p> <p>Création d'une nouvelle école publique</p> <p>Études reconversion et réaménagement des locaux existants</p>	<p>Entretiens des locaux</p> <p>Soutien à l'équipe éducative</p> <p>Mise en œuvre du projet</p> <p>Partenariat avec les futurs occupants (associations)</p>	<p>Fin des travaux prévue été 2025</p> <p>Convention d'occupation Ikastola et réaffectation de locaux pour les associations.</p>
<p>Écoles privées</p>	<p>Permettre aux familles un choix éducatif et assurer à chaque enfant une égalité de moyens éducatifs</p>	<p>Soutenir les écoles privées de la communes</p>	<p>Forfait communal et mise à disposition de personnel communal.</p> <p>Subvention aux associations de parents</p>	<p>Mise à disposition du personnel communal</p> <p>Cantine scolaire municipale</p>
<p>Sport</p>	<p>- Permettre la pratique du sport dans la commune</p> <p>- Offrir une diversité d'équipements accessibles et de qualité</p>	<p>-Soutenir les clubs associatifs locaux</p> <p>- assurer l'entretien des équipements sportifs</p>	<p>-Subventions aux clubs sportifs</p> <p>- Prise en charge des dépenses énergétiques</p> <p>- mise à disposition personnel et matériel</p> <p>-Programme d'entretien des équipements</p>	<p>- 22 000 € /an</p> <p>- 35 000 €/an</p> <p>Invest Kiroleta : 131 000 €, dont</p> <p>Fronton : reprise fissure et peinture</p> <p>Mur à gauche : éclairage</p> <p>Piscine : moteur pataugeoire et bâche</p> <p>Tennis : réfection de deux courts</p> <p>Terrain de rugby : éclairage et filets</p> <p>Réfection Cuisine Kiol.</p>

Analyse	2023	Var	2024	Taux d'exécution			
Dépenses d'équipement brut	1 383K€	175%	3 798K€	82%	4 629K€	21%	5 618K€
Subventions d'équipements	2K€	-	K€	-	K€	-	K€
Total des dépenses opérationnelles	1 385K€	174%	3 798K€	82%	4 629K€	21%	5 618K€
Remboursement en capital	320K€	1%	323K€	92%	349K€	9%	379K€
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	31K€	-20%	25K€	83%	30K€	19%	36K€
Déficit d'investissement reporté	555K€	-48%	291K€	100%	291K€	551%	1 897K€
Total des dépenses d'investissement	2 292K€	94%	4 437K€	84%	5 299K€	50%	7 930K€

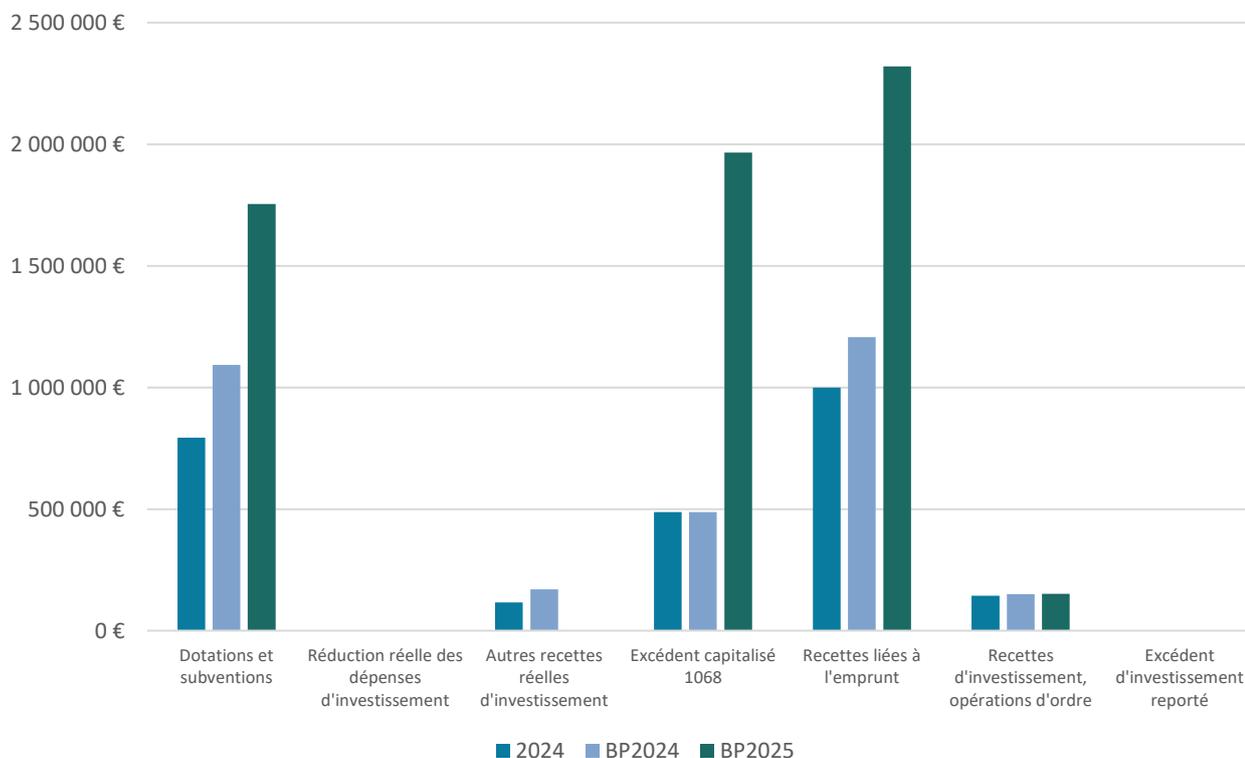


❖ **Analyse :**

- Hausse de 21% des dépenses d'équipement bruts soit 990 K€ en comparaison eu BP2024.
- Hausse de 9% du remboursement en capital de la dette.
- Hausse de 1 606 K€ du déficit reporté en 2025 en comparaison au BP2024.
- Hausse globale de 50% des dépenses d'investissement soit + 2631 K€ pour un total de 7 930 K€.



Analyse	2023	Var	2024	Taux d'exécution	BP	2024	2025
Dotations et subventions	760K€	4%	793K€	73%	1 093K€	61%	1 754K€
<i>Dont Subventions</i>	75K€	268%	275K€	37%	743K€	32%	979K€
<i>Dont Dotations (10 hors 1068)</i>	685K€	-24%	518K€	148%	350K€	121%	775K€
Réduction réelle des dépenses d'investissement	81K€	-100%	K€	-	K€	-	1K€
Autres recettes réelles d'investissement	31K€	-	116K€	-	170K€	-100%	K€
Excédent capitalisé 1068	974K€	-	487K€	-	487K€	303%	1 965K€
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	1 846K€	-24%	1 396K€	80%	1 750K€	113%	3 721K€
Recettes liées à l'emprunt	K€	#DIV/0!	1 000K€	83%	1 207K€	92%	2 319K€
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	155K€	-7%	144K€	96%	150K€	1%	152K€
Excédent d'investissement reporté	K€	#DIV/0!	K€	-	K€	-	K€
Total des recettes d'investissement	2 000K€	27%	2 540K€	82%	3 107K€	99%	6 192K€



❖ **Analyse :**

- Hausse globale de 3 085 K€ des recettes d'investissement principalement justifiée par :
 - Un excédent capitalisé en hausse de 1 478 K€
 - Une inscription budgétaire de 2 319 K€ d'emprunt.

a) Bilan Global BP 2025

Analyse	2023	2024	Taux d'exécution	BP2024	Var	BP2025
Total des dépenses de gestion courante	3 111 843 €	3 255 853 €	96%	3 387 614 €	0%	3 387 990 €
Charge financières	72 737 €	67 092 €	69%	97 434 €	33%	129 539 €
Charges exceptionnelles	54 196 €	0 €	0%	168 000 €	0%	168 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 238 806 €	3 322 945 €	91%	3 653 048 €	1%	3 685 529 €
Opération d'ordre	154 903 €	143 920 €	96%	150 000 €	1%	152 000 €
Total dépenses de fonctionnement	3 393 709 €	3 466 865 €	91%	3 803 048 €	1%	3 837 529 €
Total des recettes de gestion courantes	4 779 031 €	4 928 979 €	104%	4 720 671 €	1%	4 768 111 €
Produits financiers	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €
Produits exceptionnelles (hors cessions d'Immos)	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 788 384 €	4 928 979 €	104%	4 720 671 €	1%	4 768 111 €
Opération d'ordre	29 999 €	24 831 €	83%	30 000 €	-	35 700 €
Produits des cessions d'immobilisations	53 050 €	0 €	-	0 €	-	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	259 393 €	1 249 652 €	100%	1 249 652 €	-38%	771 537 €
Total recettes de fonctionnement	5 130 825 €	6 203 462 €	103%	6 000 323 €	-7%	5 575 348 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	1 791 343 €	2 736 597 €	125%	2 197 275 €	-21%	1 737 819 €
Dépenses d'équipements bruts	1 383 200 €	3 798 123 €	82%	4 628 527 €	21%	5 618 308 €
Dépenses financières d'investissements	2 000 €	0 €	-	0 €	-	0 €
Dépenses d'équipements	1 385 200 €	3 798 123 €	82%	4 628 527 €	21%	5 618 308 €
Remboursement en capital et restitution de cautions	320 451 €	323 074 €	92%	349 300 €	9%	379 000 €
Opération d'ordre	31 145 €	24 831 €	83%	30 000 €	19%	35 700 €
Déficit d'investissement reporté	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €
Total dépenses d'investissement	2 291 645 €	4 437 223 €	84%	5 299 022 €	50%	7 929 905 €
Dotations et subventions	759 977 €	793 123 €	73%	1 092 771 €	61%	1 754 109 €
Reduction réelle des dépenses d'investissement	80 596 €	223 €	-	0 €	-	1 420 €
Autres recettes réelles d'investissement	30 879 €	115 565 €	68%	170 124 €	-	0 €
Total recettes réelles d'investissements	871 451 €	908 910 €	72%	1 262 895 €	39%	1 755 529 €
Excédent capitalisé	974 095 €	487 495 €	100%	487 495 €	303%	1 965 060 €
Recettes liées à l'emprunt	0 €	1 000 000 €	83%	1 206 604 €	-	2 319 497 €
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	154 903 €	143 920 €	96%	150 000 €	1%	152 000 €
Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €
Total recettes d'investissement	2 000 449 €	2 540 326 €	82%	3 106 994 €	99%	6 192 087 €
Excédent ou déficit d'investissement	-291 196 €	-1 896 897 €	87%	-2 192 029 €	-21%	-1 737 819 €
Résultat global	1 500 147 €	839 700 €	-	5 247 €	-	0 €

VIII - ETUDE PROSPECTIVE

Deux scénarios sont analysés avec investissements à hauteur de 1 000 K€ par an à partir de 2026 et sans subvention :

- Scénario 1 : Données du BP2025 projetée avec Fonctionnement + 2 %
- Scénario 2 : Projection avec Fonctionnement + 2 % + nouvelles charges école : dans le scénario analysé en 2026, des charges supplémentaires en fonctionnement sont inscrites et correspondent à la mise en service de l'école. Ainsi à partir de 2026 :
 - + 30 K€/an en charge à caractère générale,
 - +30K€/an en dépenses de personnel.

Scénario 1

a) Charges de fonctionnement

Scénario BP2025														
Analyse	2024	Var	2025	Var	2026	Var	2027	Var	2028	Var	2029	Var	2030	Variation sur la période 2024-2030
Charges à caractère général	915K€	1%	921K€	5%	969K€	2%	988K€	2%	1 008K€	2%	1 027K€	2%	1 047K€	132K€
Charges de personnel	1 850K€	4%	1 926K€	5%	2 014K€	3%	2 075K€	3%	2 137K€	3%	2 201K€	3%	2 267K€	417K€
Atténuations de produits	129K€	9%	141K€	0%	141K€	12K€								
Autres charges de gestion courante	362K€	10%	400K€	2%	408K€	2%	416K€	2%	424K€	2%	433K€	2%	441K€	80K€
Dont dépenses d'intervention	258K€	14%	293K€	2%	299K€	2%	305K€	2%	311K€	2%	318K€	2%	324K€	66K€
Autres dépenses	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Total dépenses de gestion courantes	3 256K€	4%	3 388K€	4%	3 532K€	2%	3 620K€	2%	3 710K€	2%	3 802K€	2%	3 897K€	641K€
Charges financières	67K€	93%	130K€	18%	153K€	-3%	148K€	-7%	137K€	-7%	127K€	-6%	120K€	53K€
Charges exceptionnelles	K€	-	168K€	-100%	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 323K€	11%	3 686K€	0%	3 686K€	2%	3 768K€	2%	3 847K€	2%	3 929K€	2%	4 016K€	693K€
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	144K€	6%	152K€	0%	152K€	-	152K€	-	152K€	-	152K€	-	152K€	8K€
Déficit de fonctionnement reporté	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Total des dépenses de fonctionnement	3 467K€	11%	3 838K€	0%	3 838K€	2%	3 920K€	2%	3 999K€	2%	4 081K€	2%	4 168K€	701K€

b) Recettes de fonctionnement

Scénario BP2025														
Analyse	2024	Var	2025	Var	2026	Var	2027	%	2028	%	2029	%	2030	Variation sur la période 2024-2030
Impôts et taxes	3 723K€	-3%	3 614K€	1%	3 659K€	1%	3 704K€	1%	3 750K€	1%	3 797K€	1%	3 844K€	27K€
Dotations et subventions	472K€	-3%	458K€	0%	458K€	0%	458K€	0%	458K€	0%	458K€	0%	458K€	-14K€
Autres produits courants stricts	681K€	-2%	665K€	0%	665K€	0%	665K€	0%	665K€	0%	665K€	0%	665K€	-16K€
Atténuations de charges	53K€	-43%	30K€	0%	30K€	0%	30K€	0%	30K€	0%	30K€	0%	30K€	-23K€
Total recettes de gestion courante	4 929K€	-3%	4 768K€	1%	4 813K€	1%	4 858K€	1%	4 904K€	1%	4 950K€	1%	4 998K€	-25K€
Produits financiers	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 929K€	-3%	4 768K€	1%	4 813K€	1%	4 858K€	1%	4 904K€	1%	4 950K€	1%	4 998K€	-25K€
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	25K€	44%	36K€	0%	36K€	0%	36K€	0%	36K€	0%	36K€	0%	36K€	11K€
Produits des cessions d'immobilisations	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Excédent de fonctionnement reporté	1 250K€	-38%	772K€	-100%	K€	-	800K€	0%	800K€	0%	800K€	1%	808K€	-450K€
Total des recettes fonctionnement	6 203K€	-10%	5 575K€	-13%	4 848K€	17%	5 693K€	1%	5 739K€	1%	5 786K€	1%	5 841K€	-464K€

c) Dépenses d'investissement

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses d'équipement brut	3 798K€	5 618K€	1 010K€	1 000K€	1 000K€	1 000K€	1 000K€
Dépenses financières d'investissement	K€						
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	3 798K€	5 618K€	1 010K€	1 000K€	1 000K€	1 000K€	1 000K€
Remboursement de capital	323K€	379K€	439K€	461K€	400K€	347K€	269K€
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	25K€	36K€	36K€	36K€	36K€	36K€	36K€
Déficit d'investissement reporté	291K€	1 897K€	1 738K€	211K€	973K€	940K€	897K€
Total dépenses d'investissement	4 437K€	7 930K€	3 222K€	1 707K€	2 408K€	2 323K€	2 201K€

d) Recettes d'investissement

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dotations et subventions	793K€	1 754K€	856K€	336K€	334K€	334K€	334K€
Réduction réelle des dépenses d'investissement	K€	1K€	K€	K€	K€	K€	K€
Autres recettes réelles d'investissement	116K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	909K€	1 756K€	856K€	336K€	334K€	334K€	334K€
Recettes liées à l'emprunt	1 000K€	2 319K€	266K€	36K€	9K€	K€	K€
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	144K€	152K€	152K€	152K€	152K€	152K€	152K€
Excédent d'investissement reporté	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Excédent capitalisé 1068	487K€	1 965K€	1 738K€	211K€	973K€	940K€	897K€
Total recettes d'investissement	2 540K€	6 192K€	3 012K€	734K€	1 468K€	1 426K€	1 383K€

e) Résultats

Analyse	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat global de clôture en fonctionnement	2 737K€	1 738K€	1 011K€	1 773K€	1 740K€	1 705K€	1 673K€
Résultat global de clôture en investissement	-1 897K€	-1 738K€	-211K€	-973K€	-940K€	-897K€	-818K€
Résultat global de clôture	840K€	K€	800K€	800K€	800K€	808K€	855K€



Scénario BP							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Financement des investissements							
Investissement annuel	12 877 219 €	5 618 308 €	1 010 000 €	1 000 000 €			
Subventions	2 136 933 €	979 109 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunt	3 003 190 €	2 319 497 €	266 080 €	36 155 €	0 €	0 €	0 €
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Indicateurs de Gestion							
Recettes de gestion courantes	4 928 979 €	4 768 111 €	4 812 548 €	4 857 716 €	4 903 626 €	4 950 292 €	4 997 725 €
Dépenses de gestion courantes (hors travaux en régie)	3 231 022 €	3 352 290 €	3 496 495 €	3 584 461 €	3 674 179 €	3 766 315 €	3 860 933 €
Epargne de gestion	1 697 957 €	1 415 821 €	1 316 054 €	1 273 255 €	1 229 447 €	1 183 977 €	1 136 792 €
Charges financières actuelles (dont ICNE + 76)	-67 092 €	-129 539 €	-153 456 €	-148 236 €	-137 307 €	-127 451 €	-121 697 €
Résultat exceptionnel	0 €	-168 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Epargne brute	1 630 865 €	1 118 282 €	1 162 598 €	1 125 019 €	1 092 140 €	1 056 526 €	1 015 094 €
Amortissement en capital actuel	-323 074 €	-379 000 €	-438 645 €	-461 154 €	-399 715 €	-346 874 €	-268 650 €
Epargne Nette	1 307 791 €	739 282 €	723 953 €	663 865 €	692 426 €	709 652 €	746 444 €
Dettes							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capacité de désendettement	2,2	4,9	4,6	4,4	4,1	3,9	3,8
Encours de dette fin d'exercice	3 557 503 €	5 498 001 €	5 325 435 €	4 900 436 €	4 509 956 €	4 163 081 €	3 894 431 €

- Malgré un PPI ambitieux et en fonction des taux de réalisation la commune sera en mesure d'absorber la nouvelle dette liée à l'école et à ses investissements courants.
- Les données sont bien évidemment soumises au taux de réalisation du BP2025 et des éventuels reports.

IX - EVOLUTION ET PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES DU BUDGET ANNEXE ZUBIONDO

1 - Les dépenses

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévision 2025
Emprunts et dettes assimilés	14 096,72	14 269,20	28 543,69	14 000,00
Emprunts en euros	14 096,72	14 269,20	28 543,69	14 000,00
Immobilisations corporelles	22 943,30	403 726,19	8 161,44	46 308,06
Instal. gén., agencements,	22 943,30	403 726,19	8 161,44	46 308,06
Déficit d'investissement reporté		5 663,45	105 292,36	7 276,95
Déficit d'investissement reporté		5 663,45	105 292,36	7 276,95
Autres charges de gestion			3 167,01	12 709,18
Charges courantes			3 167,01	4 100,00
Charges diverses de la gestion		0		
Créance admise en non-valeur	8,62	0		8 609,18
Charges financières	473,85	693,35	1 509,02	550,15
Intérêts réglés à l'échéance	600,39	579,92	1 732,74	500,00
ICNE de l'exercice N	260,14	273,57	49,85	
ICNE de l'exercice N-1	- 386,68	-260,14	- 273,57	-49,85
Autres charges financières		100,00		100,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 376,57	22 244,48	24 555,18	24 788,31
Dot. aux amort. des immo.	19 376,57	22 244,48	24 555,18	24 788,31
Dot. provisions pour dépréciation des actifs roulants	6 233,34	0	2 371,66	
Totaux	63 132,40	446 596,67	173 600,36	105 632,65

En 2025, l'essentiel des dépenses d'investissement seront consacrées à des travaux d'amélioration du bâtiment Zubiondo, ainsi qu'au paiement du solde du dernier emprunt de ce budget.

D'autre part, par suite de l'expulsion d'un locataire qui ne payait plus de loyer depuis plusieurs années, malgré toutes les injonctions (relances Trésor Public, huissiers, etc...), il y aura une dépense de 8 609,18 € dans le chapitre « Créance admise en non-valeur » qui correspond aux loyers non perçus pour insolvabilité du redevable.

2 - Les recettes

Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisions 2025
Dotations, fonds divers et réserves	7 838,10	15 663,45	110 165,36	7 276,95
Excédents de fonctionnement capitalisés	7 838,10	15 663,45	110 165,36	7 276,95
Subventions d'investissement reçues	0,00	252 458,55	0,00	0,00
Etats et établissements nationaux	0,00	199 360,00	0,00	0,00
Départements	0,00	53 098,55	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilés	0,00	28 000,00	0,00	0,00
Emprunts en euros	0,00	28 000,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 376,57	22 244,48	24 555,18	24 788,31
Autres bâtiments publics	10 763,89	10 763,89	10 763,89	10 763,89
Instal. gén., agencements, aménagements des constructions	8 612,68	0,00	0,00	0,00
Bâtiments publics	0,00	11 480,59	13 791,29	14 024,48
Autres produits de gestion courante	42 250,26	42 584,29	49 957,71	50 200,00
Revenus des immeubles	42 250,26	42 584,29	49 957,71	50 200,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	0,00	6 233,34	2 371,66
Rep. sur prov. pour dépréciation actifs circulants	0,00	0,00	6 233,34	2 371,66
Excédent de fonctionnement reporté	93 708,97	94 203,40	3 684,50	20 995,73
Excédent de fonctionnement reporté	93 708,97	94 203,40	3 684,50	20 995,73
Totaux	163 173,90	455 154,17	194 596,09	105 632,65

En ce qui concerne les recettes, le budget 2025 s'attachera à encaisser les loyers dus estimés à 50 200 €, qui, conjugués à l'excédent de l'année antérieure (7 276,95 €), permettront de faire face aux dépenses prévues cette année sans recourir à un nouvel emprunt.

3 - La dette

La dette en capital de ce budget annexe s'élève à 14 000 € au 1^{er} janvier 2025 avec un prêt contracté en 2023 afin de financer les gros travaux. La dernière échéance de remboursement de ce prêt aura lieu en 2025. Pour information, le prêt contracté en 2005 pour l'acquisition du bâtiment s'est terminé au cours de l'exercice 2024.

Ainsi, au 31 décembre 2025, la dette en capital du budget annexe Zubiondo sera de 0 €.

Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année. Elle devrait être de 52 571,66 € - 13 259,33 € = 39 312,33 € pour le Budget Annexe Zubiondo au 31 décembre 2025.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Elle s'élèverait à 39 312,33 € - 14 000 € = 25 312,33 € au 31 décembre 2025.

Capacité de désendettement

C'est le rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'années d'épargne brute. Il sera de $14\,000\,€ / 39\,312,33\,€ = 0,3562$ années au 31 décembre 2025.